

ETATS FINANCIERS IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2023

BDEAC
Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale





Deloitte Touche Tohmatsu, S.A.
Succursale Congo-B
Immeuble La place – 1er étage,
Tchikobo
BP 5871 - Pointe-Noire
République du Congo
NIU : M2400-000066-34801
RCCM : CG-BZV-01-2024-B21-00009
Tél : +242 05 714 33 67
www.deloitte.com

FORVIS MAZARS CAMEROUN
Commissaire aux comptes
3^{ème} étage Immeuble Ex-Amacam
80, Rue du Boue de Lapeyrère
BP 3791 Douala – Cameroun
Téléphone : (237) 233 42 42 47

Banque de Développement des Etats de l’Afrique Centrale - BDEAC

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les états financiers annuels - IFRS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Deloitte Touche Tohmatsu, S.A.
Succursale Congo-B
Immeuble La place – 1er étage, Tchikobo
BP 5871 - Pointe-Noire
République du Congo
NIU : M2400-000066-34801
RCCM : CG-BZV-01-2024-B21-00009
Tél : +242 05 714 33 67
www.deloitte.com

FORVIS MAZARS CAMEROUN
Commissaire aux comptes
3^{ème} étage Immeuble Ex-Amacam
80, Rue du Boue de Lapeyrière
BP 3791 Douala – Cameroun
Téléphone : (237) 233 42 42 47

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

PRESENTES SELON LE REFERENTIEL IFRS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

BDEAC

Aux actionnaires de la BDEAC.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur l'audit des états financiers annuels de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir un total bilan de FCFA 765 789 millions et des capitaux propres de FCFA 153 426 millions, y compris un résultat net bénéficiaire de FCFA 928 millions pour l'exercice.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la BDEAC, préparés selon le référentiel IFRS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, comprenant le bilan (état de situation financière), le compte de résultat, les autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives y afférentes.

À notre avis, les états financiers annuels de la BDEAC au 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque à la fin de cet exercice, conformément au référentiel IFRS.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point ci-après :

- La note 15 relative aux « immeubles de placement » qui mentionne un commentaire sur les motifs de la non application de la juste valeur pour l'évaluation des immeubles de placement.
- La note 30 qui expose les incidences de la première application des normes IFRS.

Responsabilités de la Présidence de la BDEAC et du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Il appartient au Président de la BDEAC d'établir des états financiers annuels présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers annuels selon ce référentiel ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement d'états financiers annuels, il incombe au Président de la BDEAC d'évaluer la capacité de la BDEAC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces états financiers, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la BDEAC ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les états financiers annuels selon le référentiel IFRS ont été établis sous la responsabilité de la Présidence de la Banque et arrêté par le conseil d'administration le 21/05/2025 afin d'être transmis pour approbation à l'Assemblée Générale.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les états financiers annuels présentés selon le référentiel IFRS. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels IFRS pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit permettra de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

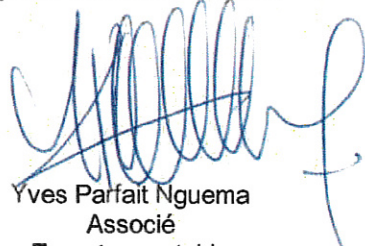
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux dispositions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Président de la BDEAC, ainsi que les informations les concernant fournies dans les états financiers annuels ;
- nous apprécions le caractère approprié de l'application par le Président de la BDEAC de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble des états financiers annuels et évaluons si les états financiers annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Brazzaville et Douala, le 21/05/2025

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Touche Tohmatsu
Membre de *Deloitte Touche Tohmatsu Ltd*
Société d'expertise comptable
agrée CEMAC n° SEC 36



Yves Parfait Nguema
Associé
Expert-comptable
agrée CEMAC n° EC408

Forvis Mazars Cameroun S.A
Membre de *Mazars*
Société d'expertise comptable
agrée CEMAC n° SEC 17



Jules-Alain Njall Bikok
Associé
Expert-comptable
agrée CEMAC n° EC 054

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DE
L'AFRIQUE CENTRALE (BDEAC)

ETATS FINANCIERS IFRS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Siège social

Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO
B.P. : 1177, Brazzaville
République du Congo
Téléphone : +242 04 426 83 00
Site web : www.bdeac.org
Email : bdeac@bdeac.org

Bureaux de représentation

Cameroun

Immeuble Intek, 3^{ème} étage
1045, rue Narvick
BP : 35289 Yaoundé
Tél. +237 79 53 17 17 / 22 22 36 11 / 22 22 39 03
Fax : +237 22 23 51 65
Email : rcam@bdeac.org

Centrafrique

Avenue des Martyrs
Enceinte Commission de la CEMAC, 7^{ème} étage
BP : 878 Bangui
Tél. : +236 75 57 57 30
Email : rcen@bdeac.org

Congo

Rue Ngandou - Wharf
BP : 881 Pointe-Noire
Tél. : +242 05 776 88 45 / 05 777 41 41
Email : rcog@bdeac.org

Gabon

Immeuble DELTASSUR (OGAR-VIE), 2^{ème} étage
Place de l'Indépendance Centreville
BP : 4932 Libreville
Tél. : +241 01 77 12 71 / 01 77 12 72
Fax : +241 01 77 12 70
Email : rgab@bdeac.org

Guinée Equatoriale

Ministère du Commerce et des PME, 4^{ème} Etage
Malabo 2
Malabo
Tél. : +240 555 556 409 / 222 116 556
Email : rgeg@bdeac.org

Tchad

Immeuble CEBEVIRHA – 1^{er} étage
BP 2 900 N'Djamena
Tél. : +235 68 55 00 01 / 68 55 00 02
Email : rtch@bdeac.org

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL SUR LA BANQUE	6
DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE.....	7
COMPTE DE RÉSULTAT ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	8
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	9
ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	10
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	11
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	12
1 ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS	12
2 RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS	12
3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES.....	14
4 PRODUIT NET DE L'ACTIVITE BANCAIRE.....	28
5 GAINS OU PERTES DE CHANGE.....	28
6 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	29
7 CHARGES DE PERSONNEL.....	29
8 AUTRES DEPENSES ADMINISTRATIVES	30
9 DIVIDENDES REÇUS.....	30
10 AMORTISSEMENTS	30
11 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	30
12 PRETS ET CREANCES A LA CLIENTELE	31
13 AUTRES ACTIFS FINANCIERS	32
14 AUTRES ACTIFS	33
15 IMMEUBLES DE PLACEMENT.....	34
16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36
17 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	38
18 EMPRUNTS	38
19 AUTRES PASSIFS	40
20 FONDS REGLEMENTES ET SPECIAUX	41
21 SUBVENTIONS ET DONS.....	42
22 PROVISIONS.....	42
23 LITIGES.....	42
24 CONTRATS DE LOCATION.....	42

25	ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS.....	44
26	CAPITAUX PROPRES.....	45
27	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	47
28	PARTIES LIEES	65
29	ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	66
30	INCIDENCE DE LA PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS	66

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABG	Aide Budgétaire Globale
AERG	Autres éléments du résultat global
AFD	Agence Française de Développement
AFDAG	Actifs financiers dépréciés achetés ou générés
AFREXIMBANK	African Export-Import Bank
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
BCH	Banque Congolaise de l'Habitat
BDC	Banque de Développement de Chine
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BID	Banque Islamique de Développement
CBT	Commercial Bank Tchad
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
EAD	Exposure at default
ECL	Expected credit losses
FODEC	Fonds de Développement de la Communauté
GIMAC	Groupement Interbancaire Monétaire de l'Afrique Centrale
IAS	International Accounting Standards
IASB	International Accounting Standards Board
IESBA	International Ethics Standards Board
IFRS	International Financial Reporting Standards
IFRS IC	International Financial Reporting Standards Interpretation Committee
JVAERG	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
JVRN	Juste valeur par le biais du résultat net
LGD	Loss Given default
LGWO	Loss Given Write-Off

MUCODEC	Mutuelles Congolaises d'Epargne et de Crédit
OCI	Other comprehensive income ou autres éléments du résultat global
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OTC	Other-the-counter
PD	Probability of default
PME	Petites et moyennes entreprises
RASCOM	Regional African Satellite Communication Organization
SICR	Significant increase in credit risk
SPPI	Solely Payments of Principal and Interests on principal outstanding
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
TIE	Taux d'intérêt effectif
UPIRP	Uniquement des paiements d'intérêts et des remboursements de principal

INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL SUR LA BANQUE

- **Président de l'Assemblée Générale et du Conseil d'administration** : Monsieur Louis-Paul MOTAZE, Ministre des finances de la République du Cameroun

- **Direction de la Banque**
 - Monsieur Dieudonné EVOU MEKOU, Président
 - Monsieur Jean Paterne MEGNE EKOGA, Vice-Président

- **Commissaires aux comptes**
 - Deloitte Congo
 - Mazars Cameroun

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE

Le Président de la Banque est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, l'état du résultat et des autres éléments du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Conformément à l'article 26.1 des statuts de la Banque, l'arrêté des comptes annuels de la Banque est de la responsabilité du Conseil d'administration. La responsabilité du Conseil d'administration comprend également la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers qui ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; sélectionner et appliquer des méthodes comptables appropriées ; et faire des estimations comptables qui soient raisonnables pour les besoins de la Banque.

Le Conseil d'administration accepte la responsabilité des états financiers présentés aux pages 8 à 78, qui ont été préparés en utilisant des politiques comptables appropriées étayées par des jugements et des estimations raisonnables et prudents, conformément aux IFRS. Le Conseil d'administration est d'avis que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque, du résultat de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Conseil d'administration a évalué la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, et n'a aucune raison de croire que la Banque ne sera pas en mesure d'assurer son exploitation pendant au moins les douze prochains mois à compter de la date de la présente déclaration.

Les commissaires aux comptes indépendants désignés par la Banque sont chargés d'indiquer si, sur la base de leur audit, les états financiers annuels sont présentés fidèlement conformément aux normes internationales d'information financière.

Approbation des états financiers

Les états financiers figurant aux pages 8 à 78 ont été examinés et arrêtés par le Conseil d'administration en date du 21 mai 2025.

Brazzaville, le 21 mai 2025

Pour la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale



22 DEC 2025

Le Président du Conseil d'administration



02 JUN 2025

Le Président

COMPTE DE RÉSULTAT ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<i>En millions de Francs CFA</i>			
Intérêts sur prêts et produits assimilés	-	47 504	41 112
Intérêts sur emprunts et charges assimilées	-	(33 880)	(24 610)
Marge sur intérêts	-	13 624	16 502
Commissions et produits assimilés	-	5 135	6 789
Commissions payées et charges assimilées	-	(313)	(713)
Marge sur frais et commissions	-	4 822	6 076
Résultat des placements	-	1 735	495
Produit net de l'activité bancaire	4	20 181	23 073
Gains / (Pertes) de change	5	357	(1 197)
Autres produits d'exploitation	6	597	1 312
Dépréciation des prêts et produits à recevoir sur prêts	-	(7 212)	(275)
Charges du personnel	7	(7 537)	(7 396)
Autres dépenses administratives	8	(4 875)	(4 959)
Résultat d'exploitation	-	1 511	10 559
Dividendes reçus	9	165	-
Amortissements et provisions	10	(767)	(902)
Dépréciation des actifs non financiers	-	18	-
BÉNÉFICE / (PERTE) DE L'EXERCICE	-	928	9 657
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL			
Éléments non susceptibles d'être ultérieurement reclassés en résultat			
Résultat sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-
Ecart actuariels sur régimes de retraite	-	-	-
Ecart de réévaluation des actifs non financiers	-	-	-
		-	-
Éléments susceptibles d'être ultérieurement reclassés en résultat	-	-	-
RESULTAT GLOBAL	-	928	9 657

Les notes figurant aux pages 12 à 78 font partie intégrante de ces états financiers.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

En millions de Francs CFA	Notes	31/12/2023	31/12/2022	01/01/2022
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	63 023	100 983	88 360
Prêts et créances à la clientèle	12	654 186	628 920	560 590
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	13	5 146	4 572	2 782
Actifs financiers évalués à la juste valeur	13	5 025	4 453	3 220
Autres actifs	14	13 536	20 717	20 312
Immeubles de placement	15	7 510	7 824	8 137
Droits d'utilisation de biens locatifs		500	644	302
Immobilisations corporelles	16	16 040	14 069	12 816
Immobilisations incorporelles	17	822	573	137
TOTAL ACTIF		765 789	782 754	696 656
PASSIF				
Dettes				
Passifs évalués au coût amorti	18	565 290	591 604	514 724
Autres passifs	19	11 692	14 139	11 545
Fonds spéciaux	20	11 363	3 049	8 387
Subventions et dons	21	13 182	15 757	16 720
Provisions	22	926	727	717
Obligations locatives	22	615	763	433
Total des dettes		603 068	626 038	552 526
Fonds réglementés	20	9 295	7 295	5 530
Capitaux propres	23			
Capital social		112 247	110 273	107 348
Primes d'émission		2 687	2 687	2 687
Réserves obligatoires		4 536	4 121	3 546
Réserves libres		20 166	20 166	20 166
Report à nouveau		12 861	2 517	19 712
Résultat de l'exercice		928	9 657	(14 859)
Total des capitaux propres		153 426	149 422	138 600
TOTAL PASSIF		765 789	782 754	696 656

Les états financiers figurant aux pages 8 à 78 ont été arrêtés et autorisés à être publiés par le Conseil d'administration le xx xxx 2025.

Le Président du Conseil d'administration ----- **Le Président** -----

Les notes figurant aux pages 12 à 78 font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En millions de Francs CFA	Capital social	Primes d'émission	Réserves obligatoires	Réserves libres	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Exercice clos le 31 décembre 2022							
Soldes d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2022	107 348	2 687	3 546	20 166	19 712	(14 859)	138 600
Correction de passage aux IFRS	-	-	-	-	(20 609)	-	(20 609)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	575	-	3 414	14 859	18 848
Résultat de l'exercice en cours	-	-	-	-	-	9 657	9 657
Émission d'actions nouvelles	2 925	-	-	-	-	-	2 925
Solde de clôture au 31 décembre 2022	110 273	2 687	4 121	20 166	2 517	9 657	149 422
Exercice clos le 31 décembre 2023							
Soldes d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2023	110 273	2 687	4 121	20 166	2 517	9 657	149 422
Correction de passage aux IFRS	-	-	-	-	8 613	-	8 613
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	415	-	1 731	(9 657)	7 512
Résultat de l'exercice en cours	-	-	-	-	-	928	928
Émission d'actions nouvelles	1 975	-	-	-	-	-	1 975
Réserve de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture au 31 décembre 2023	112 247	2 687	4 536	20 166	12 861	928	153 426

Les notes figurant aux pages 12 à 78 font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/2023	31/12/2022
<i>En millions de Francs CFA</i>		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Résultat de l'exercice	928	9 657
<i>Ajustements des éléments non-monétaires :</i>		
<i>Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	766	902
<i>Dépréciation des prêts et produits sur prêts</i>	7 212	275
<i>Perte / (Gain) sur cession d'immobilisations</i>	10	(6)
<i>Pertes / (Gains) de change</i>	(357)	1 197
<i>Dividendes reçus</i>	(165)	-
<i>Dépréciation des actifs non financiers</i>	(18)	-
<i>Produits d'intérêts nets</i>	(20 181)	(23 073)
Flux de trésorerie avant variations des comptes d'exploitation	(11 805)	(11 048)
Variation des prêts et créances à la clientèle	(25 266)	(68 330)
Variation des autres actifs financiers évalués au coût amorti	(574)	(1 790)
Variation des actifs financiers évalués à la juste valeur	(573)	(1 233)
Variation des autres actifs	7 181	(405)
Variation des autres passifs	(2 446)	2 594
Variations des provisions	199	9
Trésorerie générée par les activités d'exploitation	(33 284)	(80 203)
Encaissements reçus de la clientèle	27 038	60 721
Intérêts et commissions payés	(35 739)	(37 720)
Trésorerie nette générée par les activités d'exploitation	(41 985)	(57 202)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 820)	(2 457)
Acquisitions d'investissements en actions	-	-
Dividendes reçus	165	-
Produit des cessions d'actifs	-	6
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 655)	(2 451)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Ressources externes mobilisées au cours de l'exercice	105 939	146 500
Utilisation de nouveaux fonds spéciaux	8 314	(5 339)
Remboursement des emprunts	(99 931)	(70 847)
Réception/(tirage) de dons et subventions	(9 617)	(963)
Emission d'actions sociales	1 975	2 925
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	6 680	72 277
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(37 960)	12 624
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année	100 983	88 360
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	63 023	100 983

Les notes figurant aux pages 12 à 78 font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1 ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS

La Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (ci-après, « BDEAC » ou « la Banque »), a été créée par un accord signé le 3 décembre 1975 à Bangui. Elle est l'institution de financement du développement de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (« la CEMAC »). Son Siège social est situé à Brazzaville (Congo) et des Représentations Nationales à Yaoundé (Cameroun), Bangui (Centrafrique), Pointe Noire (Congo), Libreville (Gabon), Malabo (Guinée Equatoriale) et N'Djamena (Tchad).

La Banque a pour missions :

- (a) de promouvoir le développement durable des pays de la CEMAC et de contribuer à l'intégration économique des pays de l'Afrique Centrale, notamment par le financement des investissements nationaux, multinationaux et des projets d'intégration économique ;
- (b) d'apporter son concours aux Etats, aux organisations sous-régionales, aux Institutions financières et aux opérateurs économiques, dans leurs efforts pour la mobilisation des ressources financières et le financement des projets notamment pour préserver les écosystèmes et lutter contre le changement climatique ;
- (c) d'appuyer les Etats de la sous-région, les organisations sous-régionales, et les opérateurs économiques dans le financement des études de faisabilité des programmes et projets.

La zone d'activité de la Banque couvre les six états de la CEMAC (le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad), mais également toute autre région du monde, si l'intérêt de l'Institution l'exige.

2 RESUME DES PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES ESSENTIELS

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers individuels de la Banque au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les chiffres comparatifs de l'exercice 2022 ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers ont été arrêtés le 21 mai 2025 par le Conseil d'administration. Ils seront définitifs après approbation par l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de la période.

Pour toutes les périodes jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2022 inclus, la Banque a préparé ses états financiers conformément à des règles et pratiques comptables internes résumées dans un plan comptable interne adopté le 22 mai 1979 par une session de son Conseil d'administration et agréé par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (« BEAC »). Ce plan comptable a fait l'objet d'un aménagement en 2016, afin de rapprocher la tenue de la comptabilité des standards en vigueur dans le secteur bancaire de la CEMAC.

Ces états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont les premiers que la Banque a préparés conformément aux normes IFRS. La note 30 des présents états financiers fournit de plus amples informations sur la manière dont la Banque a adopté les IFRS.

2.2 Principales bases d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des éléments évalués à la juste valeur.

2.3 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle de la Banque est le Franc de la Coopération financière en Afrique (FCFA/XAF). C'est également sa monnaie de présentation. Les soldes en devises (Euro et Dollar américain) ont été convertis dans les états financiers aux taux ci-après :

Devise	31 décembre 2023	31 décembre 2022
USD	593.6262	614,9981
EURO	655.9570	655.9570

Tous les chiffres des états financiers de la BDEAC sont présentés en millions de FCFA (MFCFA) sauf précision contraire.

2.4 Principes de base de présentation des informations financières

Les principes ayant servi de base à la présentation des informations financières sont les suivants :

2.4.1 Continuité d'exploitation

Les états financiers pour l'exercice clos ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation dans la mesure où la Banque n'a ni l'intention ni la nécessité de mettre fin à ses activités ou de réduire de façon significative la taille de ses activités.

2.4.2 Non compensation des actifs et passifs financiers

Les états financiers de la Banque sont présentés suivant le principe de la non-compensation des actifs et des passifs.

2.5 Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux normes IFRS nécessite, de la part de la direction de la Banque d'exercer du jugement, de faire des estimations et de poser des hypothèses dans l'application des méthodes comptables et dans la détermination des montants de certains actifs et passifs, ainsi que dans la sélection des informations à fournir dans les notes aux états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues en permanence, sur la base de l'expérience et d'autres facteurs, tels que les attentes sur des événements futurs qui sont considérées comme raisonnables dans les circonstances.

Les principaux points de jugement et d'estimation sont résumés ci-après.

2.5.1 Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

Dans la politique comptable de la Banque, les actifs et les passifs sont comptabilisés à leur acquisition dans les différentes catégories comptables, selon son modèle de gestion.

A chaque arrêté, la Banque procède à la revue son portefeuille de participations afin d'évaluer sa juste valeur en fonction des informations financières disponibles ou des cours boursiers et procède à l'estimation des variations de juste valeur.

Passifs Financiers

Concernant ses obligations liées à des régimes à prestations définies dont la valeur actuelle est sensible aux hypothèses financières et actuarielles utilisées, la Banque détermine les paramètres actuariels appropriés (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de rotation du personnel, probabilité de survie) qui doivent être utilisés pour déterminer le montant des obligations de pension futures estimées.

2.5.2 **Pertes de valeur sur prêts et avances**

La dépréciation des prêts et créances sur la clientèle est basée sur la meilleure estimation que la direction a de la valeur actuelle des flux de trésorerie qui devraient être reçus. En estimant ces flux de trésorerie, la direction porte des jugements sur la situation financière de la contrepartie. Chaque crédit est apprécié sur la base de ses caractéristiques intrinsèques, et les estimations du caractère recouvrable des flux de trésorerie sont examinées de manière indépendante par la direction.

2.6 **Justes valeurs des instruments financiers**

2.6.1 **Définition et hiérarchisation de la juste valeur**

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- **Niveau 1** : juste valeur sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- **Niveau 2** : juste valeur évaluée à l'aide de données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- **Niveau 3** : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, la Banque s'appuie sur des données de marché observables.

2.6.2 **Méthodes de valorisation**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par la Banque ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

3 **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

3.1 **Comptabilisation des produits et charges**

3.1.1 **Intérêts et revenus assimilés**

La Banque calcule les intérêts créditeurs en appliquant le TIE à la valeur comptable brute des actifs financiers autres que les actifs dépréciés.

Lorsqu'un actif financier est déprécié et est par conséquent considéré actif de « Stage 3 », la Banque calcule les produits d'intérêts en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti net de l'actif financier. Si les actifs financiers redeviennent sains et ne sont plus dépréciés, la Banque revient au calcul des revenus d'intérêts sur une base brute.

Pour les actifs financiers dépréciés achetés ou générés, la Banque calcule les intérêts créditeurs en calculant le TIE ajusté en fonction du crédit et en appliquant ce taux au coût amorti de l'actif.

3.1.2 **Frais et commissions**

Les frais et commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif sur un actif financier ou un passif financier sont inclus dans l'évaluation du taux d'intérêt effectif.

Les autres honoraires et produits de commissions sont comptabilisés au fur et à mesure que les services connexes sont rendus. Ils se rapportent principalement aux frais de transactions et de services, qui sont passés en charges au fur et à mesure que les services sont reçus.

3.1.3 **Revenus de dividendes**

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir des revenus est établi.

3.1.4 **Autres produits**

Les autres produits comprennent les gains et revenus liés aux actifs et passifs non directement liés à l'exploitation et comprennent toutes les variations de juste valeur réalisées et latentes.

3.2 **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en caisse, les dépôts à vue auprès des banques, d'autres investissements à court terme très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, avec des échéances initiales de trois mois ou moins. Ces éléments comprennent les liquidités et les soldes non affectés auprès de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), les bons du Trésor et autres instruments éligibles, et les montants dus par d'autres banques.

La note 11 fournit plus de détails sur la composition des soldes de trésorerie au 31 décembre 2023.

3.3 **Instruments financiers**

3.3.1 **Classification**

Lors de sa comptabilisation initiale, tout instrument financier est classé comme évalué au coût amorti, à la juste valeur par le résultat ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

3.3.2 **Dépréciation**

La Banque comptabilise des dépréciations pour pertes de crédit attendues (ECL) sur les instruments financiers suivants qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le résultat :

- actifs financiers qui sont des instruments de dette ;
- contrats de garantie financière émis ;
- engagements de prêt émis.

Aucune perte de crédit attendue (ECL) n'est comptabilisée sur les instruments de capitaux propres.

Actifs financiers restructurés

Si les termes d'un actif financier sont renégociés ou modifiés ou si un actif financier existant est remplacé par un nouveau en raison de difficultés financières de l'emprunteur, une évaluation est effectuée pour savoir si l'actif financier doit être décomptabilisé et les ECL sont évaluées comme expliqué ci-dessus.

Si la restructuration attendue n'entraînera pas la décomptabilisation de l'actif existant, alors les flux de trésorerie attendus découlant de l'actif financier modifié sont inclus dans le calcul des déficits de trésorerie de l'actif existant.

Si la restructuration attendue entraîne la décomptabilisation de l'actif existant, alors la juste valeur attendue du nouvel actif, est traitée comme le flux de trésorerie final de l'actif financier existant au moment de sa décomptabilisation. Ce montant est inclus dans le calcul des déficits de trésorerie de l'actif financier existant qui sont actualisés de la date prévue de décomptabilisation à la date de clôture en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier existant.

Actifs financiers dépréciés

À chaque date de clôture, la Banque évalue si les actifs financiers sont dépréciés. Un actif financier est « déprécié » lorsqu'un ou plusieurs événements ayant un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier se sont produits.

La preuve qu'un actif financier est déprécié inclut les données observables suivantes :

- difficulté financière importante de l'emprunteur ou de l'émetteur ;
- rupture de contrat telle qu'un défaut ou non-respect d'une échéance de remboursement ;
- restructuration d'un prêt ou d'une avance par la Banque à des conditions que la Banque n'envisagerait pas autrement ;
- il devient probable que l'emprunteur fera faillite ou fera l'objet d'une réorganisation financière.

Un prêt qui a été renégocié en raison d'une détérioration de la situation de l'emprunteur est généralement considéré comme déprécié, sauf s'il existe des preuves que le risque de ne pas recevoir de flux de trésorerie contractuels a considérablement diminué et qu'il n'y a pas d'autres indicateurs de dépréciation.

Présentation de la dépréciation pour pertes de crédit attendues dans l'état de la situation financière

Les dépréciations pour pertes de crédit attendues sont présentées dans l'état de la situation financière comme suit :

- actifs financiers évalués au coût amorti : en déduction de la valeur comptable brute des actifs ;
- engagements de prêt et contrats de garantie financière : en déduction de la valeur comptable brute des prêts et contrats concernés ; et
- lorsqu'un instrument financier comprend à la fois une composante tirée et une composante non tirée et que la Banque ne peut pas identifier les ECL sur la composante engagement de prêt séparément de celles sur la composante tirée : la Banque présente une dépréciation pour pertes combinée pour les deux composantes. Le montant combiné est présenté en déduction de la valeur comptable brute de la composante tirée.

Constatation des pertes

Les prêts et titres de créance sont passés en pertes (en partie ou en totalité) lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de récupérer l'actif financier dans sa totalité ou une partie de celui-ci. C'est généralement le cas lorsque la Banque détermine que l'emprunteur ne dispose pas d'actifs ou de sources de revenus susceptibles de générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants faisant l'objet de la radiation. Cette évaluation est réalisée au niveau de chaque actif.

Les recouvrements de montants précédemment radiés sont comptabilisés lorsque les liquidités sont reçues et sont inclus dans les « Pertes de valeur sur instruments financiers » dans le compte de résultat et les autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers qui sont radiés pourraient encore faire l'objet d'activités d'exécution afin de se conformer aux procédures de la Banque pour le recouvrement des montants dus.

3.3.3 Tableau récapitulatif des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la BDEAC se présentent comme suit :

CLASSE D'INSTRUMENT FINANCIER	PRESENTATION DE LA SITUATION AU 31 DECEMBRE 2023			TOTAL
	Evalués au Coût amorti	Evalués à la JVRN	Evalués à la JVAERG (sans recyclage)	
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 023	-	-	63 023
Prêts et créances à la clientèle	654 186	-	-	654 186
Dépôts et cautionnements versés	2 744	-	-	2 744
Investissements en capitaux propres	-	5 025	-	5 025
Prêts au personnel	2 402	-	-	2 402
Autres actifs	13 536	-	-	13 536
Total des actifs financiers	735 891	5 025	-	740 916
PASSIFS FINANCIERS				
Emprunts obligataires	306 607	-	-	306 607
Emprunts ordinaires et dettes rattachées	188 474	-	-	188 474
Dépôts de trésorerie	15 195	-	-	15 195
Dépôts de garantie	5 254	-	-	5 254
Comptes courants actionnaires	49 760	-	-	49 760
Autres passifs	11 692	-	-	11 692
Total des passifs financiers	576 982	-	-	576 982

CLASSE D'INSTRUMENT FINANCIER	PRESENTATION DE LA SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022			TOTAL
	Evalués au Coût amorti	Evalués à la JVRN	Evalués à la JVAERG (sans recyclage)	
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	100 983	-	-	100 983
Prêts et créances à la clientèle	628 920	-	-	628 920
Dépôts et cautionnements versés	3 002	-	-	3 002
Investissements en capitaux propres	-	4 453	-	4 453
Prêts au personnel	1 570	-	-	1 570
Autres actifs	20 717	-	-	20 717
Total des actifs financiers	755 192	4 453	-	759 645
PASSIFS FINANCIERS				
Emprunts obligataires	326 444	-	-	326 444
Emprunts ordinaires	171 209	-	-	171 209
Dépôts de trésorerie	15 061	-	-	15 061
Dépôts de garantie	5 144	-	-	5 144
Comptes courants actionnaires	73 746	-	-	73 746
Autres passifs	14 139	-	-	14 139
Total des passifs financiers	605 743	-	-	605 743

3.4 Prêts et créances à la clientèle

Le portefeuille de prêts de la Banque comprend les prêts accordés dans les secteurs public (non marchand et marchand) et privé. Ils sont évalués au coût amorti.

3.4.1 Principes généraux

Les prêts consentis par la Banque sont libellés en Francs CFA (XAF) et sont octroyés à taux fixes. Tous les prêts sont comptabilisés en fonction du taux du contrat qui correspond au taux de marché. Les emprunteurs ont la possibilité de procéder à des remboursements anticipés de ces montants sous réserves des conditions prévues dans les accords et conventions de prêts.

3.4.2 Intérêts et commissions sur créances à la clientèle

Les intérêts et commissions d'engagement sur prêts accordés à la clientèle sont enregistrés au taux d'intérêt effectif (TIE) au cours de l'exercice au titre duquel ils sont acquis. Les commissions de restructuration pour les prêts restructurés, viennent modifier le TIE initial. Les intérêts courus mais non encore échus à la date de clôture de l'exercice sont enregistrés en intérêts sur prêts à recevoir.

Les intérêts et pénalités de retard sont décomptés sur les échéances impayées après un délai de grâce de trente (30) jours.

Les commissions *flat* (commission d'instruction et commission d'intervention) sont perçues une seule fois à l'instruction et à l'évaluation du projet. Leur comptabilisation au compte de résultat se fait par étalement sur la vie du prêt mis en place pour le financement du projet.

Les commissions d'arrangement de financement quant à elles sont comptabilisées en résultat dès leur réalisation.

3.4.3 Dépréciation des créances à la clientèle

La qualité du portefeuille des prêts à la clientèle est segmentée en trois « Stages » en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine (comptabilisation initiale) :

- les créances de Stage 1 correspondent aux actifs financiers dont le risque de crédit est faible ou n'a pas significativement augmenté depuis leur comptabilisation initiale ;
- les créances de Stage 2 comprennent les actifs ayant subi une dégradation de leur risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, ou dont la notation est inférieure au seuil de sensibilité retenu par la BDEAC. Les prêts restructurés représentent une particularité au sein des créances de Stage 2. Ils font l'objet d'une observation sur la période de 18 mois qui suit leur restructuration ;
- les créances de Stage 3 englobent tous les actifs financiers ayant enregistré un impayé de plus de 90 jours ou dont le risque de crédit a subi une détérioration avérée. Aucun changement n'est noté dans le modèle de dépréciation, ce dernier étant le même sous IFRS 9 et sous IAS 39.

(a) Modèle de dépréciation pour pertes attendues des créances de Stage 1 et 2

Les pertes de crédit attendues (ECL) représentent une estimation établie par pondération probabiliste des pertes de crédit. Cette pondération doit intégrer les événements passés, les conditions actuelles ainsi que la prévision des conditions économiques futures. Elles sont déterminées de façon collective par actualisation au taux d'intérêt effectif suivant la formule suivante :

$$ECL = PD \times LGD \times EAD$$

où :

- *PD (Probability of Default)* représente la probabilité de défaut ;

- LGD (Loss Given Default) correspond à la perte en cas de défaut ;
- EAD (Exposure at Default) est l'exposition de la Banque en cas de défaut.

Les valeurs de la PD et de la LGD sont déterminées selon un modèle de notation interne de la Banque, aligné sur la même gradation que celle faite par les agences de notation Moody's, Fitch et Standard & Poor's.

Pour le calcul de l'EAD, tous les encours ainsi que les engagements de financement sont pris en compte. Un coefficient de facteur de conversion en équivalent de crédit du solde à décaisser est appliqué aux parts non encore décaissées des engagements de financement.

Les manques à gagner en flux de trésorerie sont actualisées sur une période d'une année pour les créances de Stage 1 ; pour les créances de Stage 2, l'actualisation est effectuée sur la maturité résiduelle des flux de trésorerie. Elles sont comptabilisées en coût du risque dans l'état du résultat net.

(b) Modèle de dépréciation pour pertes attendues des créances de Stage 3

Le calcul des pertes attendues s'effectue instrument par instrument. Elles correspondent à la différence entre les sommes actualisées (au taux d'intérêt effectif) des flux de trésorerie futurs (attendus de l'emprunteur, des garanties financières, etc.) et la valeur comptable à la date d'arrêté. Cette différence est comptabilisée en coût du risque dans l'état du résultat net.

Les produits d'intérêts sont calculés sur la base de la valeur nette comptable. La différence entre les produits d'intérêts calculés sur la base de la valeur brute et ceux calculés sur la base de la valeur nette comptable est portée en coût du risque dans l'état du résultat net.

3.4.4 Prêts restructurés, renégociés ou réaménagés

Lorsque les contrats des prêts sont modifiés, la Banque analyse les raisons (renégociation, réaménagement ou restructuration) des modifications et apprécie au cas par cas le caractère substantiel des modifications intervenues.

(a) Modifications ne présentant pas un caractère substantiel

En cas de modification ayant pour origine des difficultés financières, le prêt est considéré comme un encours déprécié (Stage 3) et fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif initial. Cette décote est comptabilisée en coût du risque au résultat net, et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au résultat sur la durée du prêt. Ce prêt est réinscrit en encours sain lorsqu'il n'y a plus d'incertitude sur la capacité de l'emprunteur à honorer ses engagements.

En cas de modifications non justifiées par des difficultés financières, la créance est classée en Stage 2. La valeur comptable brute du prêt est recalculée de sorte qu'elle soit égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés au taux d'intérêt effectif initial. La différence constatée (profit-surcote ou perte-décote) est inscrite au résultat net dans le poste « coût du risque » puis rapportée au résultat sur la durée du prêt.

(b) Modifications présentant un caractère substantiel

Lorsque la modification est substantielle, les droits contractuels sur les flux de trésorerie du prêt d'origine sont réputés avoir expiré. Dans ce cas, un nouveau prêt est comptabilisé à la juste valeur, tandis que le prêt d'origine est décomptabilisé. La différence entre la valeur comptable du prêt décomptabilisé et la juste valeur du nouveau prêt est comptabilisée en coût du risque au résultat net. La dépréciation éventuelle précédemment constituée sur le prêt est ajustée ou entièrement reprise.

3.4.5 Préfinancement d'études

Un préfinancement d'études représente une avance accordée par la Banque pour le financement du coût d'une étude de faisabilité d'un projet.

Les préfinancements d'études consentis par la BDEAC sont à la charge de l'emprunteur dans le cas où les études concluent à la viabilité des projets. Si l'étude aboutit à un projet financé par la Banque, son coût augmenté des intérêts est alors incorporé au montant du prêt et, de ce fait, constitue le premier décaissement.

Au cas où l'étude déboucherait sur un projet viable dont le financement ne serait pas demandé à la Banque, l'avance majorée des intérêts lui est remboursée sur une période définie et un taux donné. Dans le cas contraire (projet non viable), la moitié des dépenses encourues en rapport avec l'étude constitue une subvention accordée par la Banque et comptabilisée en consommation finale donc en charge sur l'exercice ; l'autre moitié est supportée par l'Etat concerné, et remboursée à la Banque.

3.4.6 Subventions et mécanisme de bonification

Les bonifications sur prêts sont versées par les Etats et les bailleurs pour diminuer le coût du prêt pour les emprunteurs. Ces subventions permettent ainsi de consentir des prêts concessionnels sur la base de ressources de marché (en abaissant le coût moyen de la ressource affectée à chacun des prêts concernés).

3.4.7 Garanties financières et engagements de financement

Les engagements de financement donnés enregistrent les montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées avec la clientèle. Ces engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Certains de ces prêts sont couverts par des garanties. Ces garanties financières reçues permettent à la Banque de se faire rembourser par les sociétés garantes en cas de défaut de ses clients. La juste valeur de ces garanties correspond à leur valeur nominale et est comptabilisée dans les livres de la Banque en engagements de financement reçus.

Les engagements de financement reçus incluent également les tirages non encore effectués sur les emprunts dont la Banque bénéficie.

La BDEAC accorde également des garanties financières (pour l'essentiel des engagements par signature dans le cadre de contrats de garantie ou de contre-garantie de facilités à court, moyen ou long terme) qui l'obligent à rembourser les souscripteurs du bénéficiaire de la garantie en cas de défaut de ce dernier. A la fin de l'exercice écoulé, la Banque n'a pas pris d'engagements par signature au bénéfice de ses clients.

3.5 Les immobilisations corporelles

3.5.1 Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts comprennent les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les logiciels qui font partie intégrante de l'équipement acheté sont capitalisés dans le coût de cet équipement. Lorsque des composants significatifs des immobilisations ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations distinctes (composants majeurs)

Les terrains sont présentés sur la base d'expertises réalisées par des experts externes indépendants. La réévaluation est effectuée lorsque la juste valeur est significativement différente de la valeur comptable.

Les amortissements cumulés à la date de réévaluation sont éliminés de la valeur comptable brute de l'actif et le montant net est retraité du montant réévalué de l'actif. Lors de la cession, toute réserve de réévaluation relative à l'actif particulier vendu est transférée aux bénéficiaires non répartis.

3.5.2 Amortissements et test de dépréciation

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est calculée sur une base linéaire. Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont revues à la fin chaque année et ajustées prospectivement, le cas échéant.

Les terrains en pleine propriété ne sont pas amortis. Les travaux en cours sont comptabilisés au coût et non amortis. Le transfert des travaux en cours est effectué lorsque l'actif est prêt à être utilisé. L'amortissement des travaux en cours commence lorsque les actifs sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés. L'amortissement est calculé pour amortir le coût des immobilisations corporelles de manière linéaire sur la durée d'utilité attendue des actifs concernés.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

- Bâtiments :
 - Gros œuvres/structures, cloisons, faux plafonds 2%
 - Revêtements des façades 10%
 - Installations et câblages 5%
 - Menuiserie métallique et bois (intérieur et extérieur) 4%
 - Etanchéité des toitures, autres toitures et assimilés 4%
 - Ascenseurs, monte-charges, nacelles et autres appareils de levage 3,33%
 - Climatisation, ventilation, désenfumage 5%
 - Plomberie sanitaire, équipements 3,33%
 - Aménagements extérieurs (locaux techniques, VRD) 3,33%
- Mobilier et équipement 10%
- Agencements, aménagements et installations 5%
- Équipements informatiques 20% et 33%
- Matériel de transport 20%

3.6 Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des logiciels acquis sur le marché. Les logiciels sont amortis sur une durée allant de 3 ans à 10 ans.

3.7 Immeubles de placement

3.7.1 Comptabilisation et évaluation

Les immeubles de placement comprennent des terrains et des bâtiments et des parties de bâtiments détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser les actifs en question. Ils sont évalués initialement au coût puis maintenus au coût amorti. Les dépenses ultérieures sont comptabilisées dans la valeur comptable de l'immeuble de placement lorsqu'elles accroissent sa capacité ou qu'elles sont destinées à remplacer des parties importantes de l'immeuble.

La Banque ayant retenu le modèle du coût, tous les immeubles de placement sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur évalués à la date de clôture.

3.7.2 Reclassement en immeubles de placement

Les transferts d'immeubles de placement à immobilisations corporelles ou inversement sont effectués seulement en cas de changement de l'utilisation du bien immobilier. Lorsqu'une immobilisation corporelle devient un immeuble de placement du fait du changement d'utilisation par la Banque, il n'y a pas d'incidence sur la valeur comptable du bien immobilier transféré.

3.7.3 Décomptabilisation des immeubles de placement

Les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsque leur utilisation est arrêtée de manière permanente et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur sortie.

3.7.4 Revenus locatifs des immeubles de placement

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en produits sur une base linéaire sur toute la durée de la location. Les avantages consentis par la Banque au titre d'un contrat de location font partie intégrante du total net des revenus locatifs sur toute la durée du contrat de location.

3.8 Les immobilisations en cours

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. À l'achèvement du projet auquel elles se rapportent, leur coût cumulé est transféré à la catégorie d'actifs appropriée ; ce coût est ensuite amorti conformément à la politique de la Banque.

3.9 Contrats de location

Banque en tant que locataire (preneur)

Avec l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16, les contrats de location d'une valeur unitaire supérieure à 5 000 dollars américains ou d'une durée supérieure à un an sont comptabilisés au bilan. Les charges de loyers n'intègrent donc que les charges de loyers relatives aux contrats de location de courte durée ou dont la valeur du bien sous-jacent est de faible valeur ainsi que les loyers variables non indexés sur un indice ou un taux.

IFRS 16 introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et une dette de loyers au titre de son obligation à payer le loyer.

Un contrat ou une partie d'un contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie. La Banque comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location.

L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs à la suite d'un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le

cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non-exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certain).

La durée de location retenue est la durée non résiliable pendant laquelle la banque dispose du droit d'utilisation de l'actif sous-jacent à laquelle s'ajoutent, si leur exercice est jugé raisonnablement certain, les options de renouvellement ou de résiliation prévues aux contrats. Le caractère raisonnablement certain tient compte de l'ensemble des aspects économiques du contrat et de l'expérience passée sur des contrats similaires. L'actif est amorti par défaut, sur la plus petite durée entre la durée du contrat et la durée d'utilité sauf en cas de transfert de propriété de l'actif sous-jacent au preneur ou d'existence d'une option d'achat dont l'exercice est jugé raisonnablement certain, auquel cas l'actif est amorti systématiquement suivant la durée d'utilité.

La Banque présente les actifs « droit d'utilisation » et les obligations locatives courantes et non courantes sur des lignes spécifiques du bilan.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant et les charges d'intérêts dans le résultat financier. Les contrats de location de courte durée (inférieur ou égal à un an) ou dont la valeur du bien sous-jacent est de faible valeur (inférieure ou égale à 5 000 dollars américains) sont exclus de ce traitement et sont comptabilisés en charge de loyers. Au tableau des flux de financement, le remboursement du nominal appartient aux activités de financement. La part des loyers correspondant aux intérêts payés sur emprunts s'analysent en flux d'exploitation.

Banque en tant que bailleur

Au début ou lors de la modification d'un contrat qui contient une composante location, la Banque affecte la contrepartie du contrat à chaque composante locative sur la base de son prix de vente individuel relatif. Lorsque la Banque agit en tant que bailleur, elle détermine au début du contrat s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.

Pour classer chaque contrat de location, la Banque évalue globalement si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent. Si tel est le cas, alors le contrat de location est un contrat de location-financement ; sinon, il s'agit d'un contrat de location simple. Dans le cadre de cette évaluation, la Banque considère certains indicateurs tels que le fait que le bail porte sur la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif.

3.10 Provisions

Lorsque la Banque s'attend à ce qu'une provision soit remboursée, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement lorsque le remboursement est quasi certain.

3.11 Avantages au personnel

(a) Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires, les primes et tous les avantages non monétaires tels que les cotisations d'aide médicale et les indemnités de transport. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont passées en charges au fur et à mesure que le service connexe est fourni.

Les avantages à court terme du personnel sont comptabilisés en charges lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que la Banque s'attend

à payer s'il a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ce paiement en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

(b) Régimes à cotisations définies : cotisations aux caisses de sécurité sociale nationales

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsque le service correspondant est rendu. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où un remboursement en trésorerie ou une diminution des paiements futurs est possible.

La Banque et tous ses employés cotisent à un régime statutaire à cotisations définies auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Congo, qui est un régime à cotisations définies et les cotisations sont déterminées par la loi locale et sont actuellement limitées à 24,28 % du salaire brut des employés. Les contributions sont imputées au compte de résultat et des autres éléments du résultat global de la période à laquelle elles se rapportent.

(c) Régimes à prestations définies : indemnités de fin de carrière

En application de l'Article 15 du Statut du Personnel, une **indemnité de départ à la retraite** est octroyée aux agents ayant atteint la limite d'âge d'activité, fixée à 60 ans. Lors de son départ à la retraite, tout membre du personnel perçoit une indemnité de départ à la retraite calculée de la manière suivante :

- Six (6) mois du dernier traitement brut de tout employé réunissant une ancienneté d'au moins dix (10) ans de services ininterrompus ;
- huit (8) mois du dernier traitement brut de tout employé réunissant une ancienneté comprise entre dix (10) ans et quinze (15) ans de services ininterrompus ;
- dix (10) mois du dernier traitement brut de tout employé réunissant une ancienneté comprise entre quinze (15) ans révolus et vingt (20) ans de services ininterrompus ;
- douze (12) mois du dernier traitement brut de tout employé ayant plus de vingt (20) ans de services ininterrompus.

En outre, la Banque offre à l'agent un cadeau d'une valeur égale au montant de sa dernière rémunération globale mensuelle sans toutefois être inférieur à un (1) million de francs CFA.

Les obligations de la Banque nées de cette obligation de retraite rentrent dans le cadre de régimes à prestations définies, dans lesquels l'employeur s'engage à fournir des prestations spécifiques (montant à payer au jour du départ à la retraite), en fonction de l'ancienneté de l'employé et de son salaire.

Ces régimes se caractérisent par une obligation de l'employeur à l'égard de ses salariés et donnent lieu à la comptabilisation de provisions. L'évaluation est réalisée périodiquement par des actuaires indépendants.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, les probabilités de mortalité, de rotation du personnel et de projections de salaires, ainsi que les hypothèses spécifiques à chaque régime et les dispositions réglementaires.

Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement moyen des obligations des Etats de la CEMAC, à la date d'évaluation,

Les gains et les pertes actuariels résultant des changements d'hypothèses actuarielles ou d'écarts d'expérience sont reconnus sur l'exercice dans les autres éléments du résultat global. Ils ne sont jamais recyclés par le résultat.

Le coût des services passés relatifs à un amendement ou à une modification du régime est constaté immédiatement en résultat de l'exercice. Pour chaque plan, lorsque le montant à comptabiliser (montant de l'engagement net de la valeur des actifs de couverture et des éléments différés) est un passif, il figure en « Provisions ». Lorsqu'il s'agit d'un actif, il est inclus en « Autres actifs financiers ».

La charge de retraite est comptabilisée en frais de personnel hormis les coûts financiers et les rendements sur les actifs du régime, qui sont classés en résultat financier.

Lesdites prestations sont payées directement par la Banque au bénéficiaire. Le régime est entièrement financé par la Banque. Les employés n'ont aucune obligation de verser des cotisations au régime.

La Banque ne dispose pas d'actifs de couverture pour son régime de retraite. Les calculs de l'obligation au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies qui comprennent les écarts actuariels sont comptabilisées immédiatement en autres éléments du résultat global.

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture pour la détermination de la dette actuarielle de l'indemnité de fin de carrière sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	Valeur année 2023	Valeur année 2022
Taux d'actualisation	6,00%	6,00%
Taux d'augmentation des salaires	2,00%	2,00%
Taux de rotation du personnel	1,47%	1,47%
Age de départ à la retraite	60 ans	60 ans
Table de mortalité	Table CIMA	Table CIMA

Les risques actuariels relatifs au régime d'indemnité de départ à la retraite sont surtout liés à l'effet de variation du taux d'actualisation et des augmentations des salaires. Le taux d'actualisation appliqué n'a pas changé entre les années 2023 et 2022 et correspond au rendement moyen des obligations des Etats de la CEMAC.

Une variation de 50 points de base du taux d'actualisation utilisé modifierait dans le sens contraire, l'engagement de retraite de l'ordre de FCFA 32,47 millions. De même, une variation du taux d'augmentation des salaires de 50 points de base entraînerait une variation dans le même sens, de l'engagement de retraite de l'ordre de FCFA 35,63 millions.

INFORMATIONS SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	2023	2022
EVOLUTION DES ENGAGEMENTS		
Engagements à l'ouverture	727	717
Charge d'intérêts	43	34
Coût des services rendus	156	57
Prestations payées	-	-81
Autres mouvements	-	-
Engagements à la clôture	926	727
EVOLUTION DES ACTIFS DE COUVERTURE		
Actifs à l'ouverture	-	-
Rendement des fonds	-	-
Prestations servies par le fonds	-	-
Cotisations aux fonds	-	-
Transferts internes	-	-

INFORMATIONS SUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	2023	2022
Pertes/Gains actuariels	-	-
Actifs à la clôture	-	-
CHARGES DE L'EXERCICE		
Coûts des services rendus	116	57
Coûts des services passés	40	-81
Total coûts des services	156	-24
Charge d'intérêt	43	34
Rendement des fonds	-	-
Total intérêts nets	43	34
Autres mouvements	-	-
Charges de l'exercice	199	10
GAINS ET PERTES ACTUARIELS IMPACTANT LE RESULTAT GLOBAL		
-Gains et pertes liés aux hypothèses démographiques	-	-
-Gains et pertes liés aux hypothèses financières	-	-
-Gains et pertes liés aux écarts d'expérience	-	-
-Gains et pertes sur les actifs (autres que les produits financiers)	-	-
TOTAL	-	-
EVOLUTION DES PROVISIONS		
Provisions à l'ouverture	727	717
Charge de l'exercice	199	10
Prestations directement payées par l'employeur	-	-
Transferts et autres mouvements	-	-
Variation de périmètre	-	-
Provisions à la clôture	926	727

L'absence d'écarts actuariels s'explique par la non-variation des hypothèses actuarielles utilisées.

(d) Autres droits

Le passif monétaire estimé pour les employés ayant accumulé des droits aux congés annuels à la date de clôture est comptabilisé comme une charge à payer.

3.12 Fonds spéciaux

Des fonds spéciaux sont accordés par diverses institutions pour financer divers régimes. Les fonds reçus sont comptabilisés au passif de l'état de la situation financière. Les détails spécifiques sont mis en évidence dans la note 20.

3.13 Capital social

Les actions ordinaires sont classées en « capital social » dans les capitaux propres. Toute prime reçue au-delà de la valeur nominale des actions est classée en « prime d'émission » dans les capitaux propres.

3.14 Dividendes

Les dividendes sur les actions ordinaires sont reconnus comme un passif à payer un dividende lorsque la distribution est autorisée et que la distribution n'est plus à la discrétion de la Banque et c'est lorsqu'elle est autorisée et approuvée par les actionnaires. Un montant correspondant est comptabilisé directement en capitaux propres.

3.15 Régime fiscal

Aucune disposition fiscale n'est prévue, la Banque étant exonérée d'impôt sur le revenu.

3.16 Passifs éventuels

Pour répondre aux besoins financiers des clients, la Banque contracte divers engagements irrévocables et passifs éventuels. Il s'agit de garanties financières, de lettres de crédit et d'autres engagements de prêt. Les lettres de crédit acceptées et garanties sont comptabilisées comme des éléments hors bilan et décrites comme des passifs éventuels. L'estimation du résultat et de l'effet financier des passifs éventuels est effectuée par la direction sur la base des informations disponibles à la date à laquelle les états financiers sont approuvés pour publication par les administrateurs. Toute perte attendue est imputée à l'état du résultat global.

3.17 Normes et interprétations nouvelles et modifiées

La préparation d'états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction de la BDEAC est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables.

Réforme LIBOR

Concernant cette réforme au niveau de la Banque, les contrats existants en devises indexés sur le LIBOR sont libellés en dollars américains, taux de référence qui est en vigueur jusqu'au 1^{er} juillet 2023. Les contrats en euros sont à taux fixe. Les contrats à taux variables ont été renégociés au SOFR.

Principales normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire au 1^{er} janvier 2023

Les amendements suivants sont applicables pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2023 :

- La norme IFRS 17 – Contrats d'assurance y compris les différents amendements qui s'y rattachent dont l'information comparative à produire lors de la première application d'IFRS 17, l'application de cette norme n'ayant pas d'incidence sur les opérations de la Banque ;
- Modifications d'IAS 8 sur la définition des estimations comptables ;
- Modifications d'IAS 1 et du Practice Statement 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables
- Modifications d'IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction ;
- Modifications IAS 12 – Réforme fiscale internationale et modèle de règles du Pilier 2 ;

Ces amendements sont sans impact majeur sur les comptes du 31 décembre 2023.

Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2023

En 2023, les principaux textes publiés non encore applicables sont :

- Modifications d'IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants ;
- Modifications d'IFRS 16 – Passif de location relatif à une cession bail.

La BDEAC n'a pas appliqué par anticipation ces normes, amendements et interprétations dans les comptes au 31 décembre 2023 et estime qu'ils ne devraient pas avoir un impact significatif sur ses résultats et sa situation financière.

Modalités de mise en œuvre des décisions IFRIC publiées en 2023

Les décisions suivantes devraient être prises en compte, sous réserve des modalités de mise en œuvre rappelées ci-dessus, dans le cadre de la clôture annuelle 2023 :

- IFRS 16 - Définition d'un contrat de location – droits de substitution ;
- IFRS 9 - Garantie accordée au titre d'un contrat dérivé ;
- IFRS 17 / IFRS 9 - Créances de primes d'assurance sur un intermédiaire ;
- IFRS 9 / IAS 19 - Habitations et prêts accordés à des employés.

Ces décisions n'ont pas d'impact sur les comptes de la Banque.

4 PRODUIT NET DE L'ACTIVITE BANCAIRE

Le produit net de l'activité bancaire a été formé de la manière suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur prêts et produits assimilés	47 504	41 112
Commissions perçues et produits assimilés	5 135	6 789
Intérêts sur emprunts et charges assimilées	(33 880)	(24 610)
Commissions payées et charges assimilées	(313)	(713)
Résultat des placements financiers	1 735	495
TOTAL	20 181	23 073

Les commissions sur la clientèle se déclinent quant à elles en **pénalités de retard perçues sur les prêts à la clientèle** (FCFA 2 284 millions contre FCFA 903 millions au titre de l'exercice 2022) et en **autres commissions sur prêts à la clientèle** (FCFA 2 851 millions contre FCFA 5 886 millions au titre de l'exercice 2022).

Le détail des intérêts sur emprunts et charges assimilées se présente comme ci-dessous :

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur emprunts obligataires	19 965	12 810
Intérêts courus non échus sur emprunts obligataires	461	458
Intérêts sur emprunts ordinaires	11 609	9 654
Intérêts courus non échus sur emprunts ordinaires	909	226
Intérêts sur les dépôts de trésorerie	632	1 401
Intérêts courus non échus sur les dépôts de trésorerie	304	61
TOTAL	33 880	24 610

Le résultat des placements correspond aux intérêts servis par les dépôts à terme effectués auprès de certaines institutions financières de la sous-région.

5 GAINS OU PERTES DE CHANGE

L'analyse des gains et pertes de change est faite comme ci-après :

	31/12/2023	31/12/2022
Gains de change	357	512
Pertes de change	-	(1 709)
TOTAL	357	(1 197)

Les pertes et gains de change se rapportent essentiellement au remboursement et à la conversion en fin d'année, des opérations et soldes relatifs aux emprunts libellés en dollars américains, contractés auprès de la Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA) et d'AFREXIMBANK.

6 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se détaillent de la manière suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
Commissions bancaires perçues	100	180
Autres profits divers	507	1 126
Résultat des cessions d'actifs	(10)	6
TOTAL	597	1 312

Les autres profits divers correspondent à la variation de la valeur des investissements en actions détenues par la Banque. Les autres commissions bancaires se rapportent à la commission d'instruction des dossiers de financement.

7 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges du personnel se présentent comme ci-après :

	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements	3 724	4 094
Primes et gratifications	1 940	2 152
Cotisations de sécurité sociale	624	618
Coût des prestations de retraite	310	(88)
Frais médicaux et d'assurance médicale	470	508
Formation professionnelle	126	14
Autres avantages du personnel	341	96
TOTAL	7 537	7 396

Les cotisations de sécurité sociale supportées dans le cadre d'un régime à cotisations définies (auprès de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) du Congo pour les cadres et les agents de maîtrise, et auprès des caisses nationales de sécurité sociale pour le petit personnel), correspondent à la charge supportée par la Banque pour cette obligation.

Une retraite complémentaire est également constituée par la Banque pour ses employés, dans le cadre d'un régime à contributions définies. Elle se traduit par le paiement par la

Banque, d'une cotisation s'élevant à 7,2% du salaire (brut) des employés, ces derniers y contribuant à hauteur de 4,8% de leur salaire brut.

8 AUTRES DEPENSES ADMINISTRATIVES

Ce poste s'analyse comme ci-dessous :

	31/12/2023	31/12/2022
Petites fournitures et outillage	283	174
Communications et charges assimilées	336	216
Transports et déplacements	694	1 000
Loyers et charges locatives	108	132
Entretiens et réparations	388	436
Assistance technique	0	82
Missions et réceptions	847	833
Charges d'assemblées générales et autres instances	1 265	912
Honoraires d'intermédiaires et conseils	503	515
Autres charges administratifs	451	659
TOTAL	4 875	4 959

9 DIVIDENDES REÇUS

Les dividendes comptabilisés au cours de l'exercice, de FCFA165 millions, proviennent des actions Afreximbank détenues par la Banque.

10 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	31/12/2023	31/12/2022
Amortissements des immobilisations corporelles	275	399
Amortissements des immobilisations incorporelles	34	89
Amortissements des immeubles de placement	314	314
Amortissement des droits d'utilisation des actifs loués	144	100
TOTAL	767	902

L'analyse, par rubrique d'immobilisations, du calcul de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles est fournie dans les notes 16, 17 et 24 ci-dessous. Les taux d'amortissement appliqués à chacune des catégories d'immobilisations sont ceux énoncés dans les notes 3.5.2 et 3.6 ci-avant.

11 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Caisses	5	14
Avoirs auprès de la banque centrale (BEAC)	44 985	97 637
Soldes auprès des banques locales	1 670	283
Dépôts à terme	5 000	-
Fonds gérés	11 363	3 049
Moins : Dépréciation des investissements à court terme	-	-
TOTAL	63 023	100 983

Dans le cadre de ses activités, la Banque a reçu mandat de gérer et suivre comptablement les transactions effectuées par le Fonds de Développement de la Communauté (FODEC) et l'Aide Budgétaire Globale (ABG) de l'Agence Française de Développement (AFD). Pour assurer un traçage efficient des opérations qu'ils initient et éviter toutes confusions avec celles de la Banque, des rubriques comptables spécifiques sont affectées à ces organismes dans les livres de la Banque, et ces comptes sont regroupés sous l'appellation de **fonds gérés**. Au 31 décembre 2023, le solde de ces fonds s'élève à FCFA 11 363 millions repartit entre le FODEC (FCFA 1 650 millions) et l'ABG (FCFA 9 713 millions).

12 PRETS ET CREANCES A LA CLIENTELE

L'encours net des prêts à la clientèle s'établit à FCFA 654 186 millions au 31 décembre 2023 et, sur la base de la qualité des signatures qui le compose, il est ventilé comme suit, y compris par échéance de l'encours restant dû :

	31/12/2023	31/12/2022
Prêts performants	652 891	628 654
Prêts douteux	23 120	14 880
Prêts contentieux	45 627	45 627
Moins : Dépréciation des prêts	(67 452)	(60 241)
Total net	654 186	628 920
Echéance de l'encours net restant dû		
Créances échues	66 963	11 979
Maturité inférieure à 3 ans	281 900	224 522
Maturité allant de 3 ans à 5 ans	146 879	161 319
Maturité allant de 5 ans à 10 ans	138 334	193 791
Maturité supérieure à 10 ans	20 110	37 309

L'encours brut de prêts de la Banque a enregistré une croissance de +4,71% grâce principalement à une amélioration de la trésorerie consécutive aux emprunts obligataires réalisés au cours des trois dernières années. Les décaissements intervenus dans le courant de l'exercice 2023, qui s'élèvent à FCFA 76 641 millions se sont traduits par une nette progression des prêts performants qui se hissent à FCFA 652 891 millions, soit 90,47 % de l'encours net

global. Grâce à la sélectivité des signatures bénéficiant des concours de la Banque, la proportion des crédits performants devrait s'améliorer encore davantage et faire reculer significativement la proportion des créances douteuses et contentieuses. Par ailleurs, certaines actions de recouvrement entamées au cours du dernier exercice clos devraient pouvoir s'achever dans les prochains mois, assorties de résultats positifs.

13 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	5 146	4 572
Actifs financiers évalués à la juste valeur	5 025	4 453
TOTAL	10 171	9 025

Les actifs financiers évalués à la juste valeur le sont soit par le résultat net, soit par les autres éléments du résultat global. La classification dans l'une des catégories sus-énoncées est faite au cas par cas.

Du fait de son modèle d'investissement et de son environnement économique, à ce jour la Banque ne possède pas d'actifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

Les autres actifs financiers évalués au coût amorti (FCFA 5 146 millions) sont pour l'essentiel constitués de dépôts et cautionnements versés (FCFA 2 744 millions) et de prêts accordés au personnel (FCFA 2 402 millions). La variation de cette catégorie d'actifs au cours de la période s'analyse comme ci-dessous :

	Au 31 décembre 2022	Mouvement dans la période	Au 31 décembre 2023
Garantie sur emprunts AFREXIMBANK	2 972	(228)	2 744
Divers autres cautions	30	(30)	0
Prêts au personnel	1 570	832	2 402
	4 572	574	5 146

Les actifs financiers évalués à la juste valeur correspondent à la valeur des actions d'autres entités détenues par la Banque conformément à sa stratégie de prise de participations. Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur par le résultat net.

Le tableau ci-dessous présente la valeur de ces participations au 31 décembre 2023.

Nom de l'entité	Date d'entrée dans le patrimoine	Secteur d'activités	Coût d'acquisition	Variation de la juste valeur sur la période	Valeur dans les comptes de l'exercice
Commercial Bank Tchad (CBT)	21 juillet 1989	Finance – Banque commerciale	101	+100	201
Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC)	4 juin 2012	Finance - Monétique	0.50	-0.5	-

Nom de l'entité	Date d'entrée dans le patrimoine	Secteur d'activités	Coût d'acquisition	Variation de la juste valeur sur la période	Valeur dans les comptes de l'exercice
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH)	20 juillet 2007	Finance – Banque commerciale	200	-137	63
Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT)	17 mai 2006	Finance – Services financiers	1.60	+38	40
Afreximbank	9 août 2019	Finance – Banque de développement	2 370	+2 351	4 721
			2 673	2 352	5 025

Estimation de la juste valeur des titres de participation

Les instruments de capitaux propres détenus par la Banque ne sont pas cotés sur une bourse de valeurs mobilières. Par ailleurs, il n'existe pas de données directement ou indirectement observables sur les prix de ces instruments de capitaux propres. En conséquence, en guise de méthode de niveau 3 de détermination de la juste valeur pour les investissements en actions de son portefeuille, la Banque utilise la valeur de sa quote-part des capitaux propres des entités détenues.

La variation de la juste valeur ainsi déterminée est présentée comme ci-dessous.

Nom de l'entité	Détention (%)	Valeur d'acquisition	Valeur des capitaux propres ¹	Variation de la juste valeur
Commercial Bank Tchad (CBT)	2,01	101	9 985	+100
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH)	0,66	200	9 607	-137
Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT)	0,01	1.60	471 813 ²	+38
Afreximbank	0,13	2 370	3 631 908 ³	+2 351
		2 673	4 123 313	+2 352

En l'absence de données sur le montant des capitaux propres du GIMAC, il a été considéré que la valeur de cet investissement en actions a également été entièrement réduite.

14 AUTRES ACTIFS

Les autres actifs se composent des éléments ci-après :

	31/12/2023	31/12/2022
Avances aux états sur subventions disponibles	14	1 524

¹ Ces montants sont donnés au 31 décembre 2023, à l'exception des capitaux propres de la Commercial Bank Tchad (CBT) dont le montant est donné au 31 décembre 2022

² Montant obtenu du rapport annuel 2023 de la société SWIFT. Indiqué comme étant de EUR 719 274 000, il a été converti en FCFA au taux standard de FCFA 655,957 pour 1 EUR.

³ D'après le rapport annuel 2023 d'Afreximbank, le montant de ses capitaux propres au 31 décembre 2023 est de USD 6 118 175 000. Il a été converti dans les comptes de la BDEAC au taux de clôture de FCFA 593,6262 par USD.

	31/12/2023	31/12/2022
Avances et acomptes sur immobilisations	1 417	1 417
Capital social appelé non encore versé	8 811	10 195
Débiteurs sur prime d'émission du capital	755	755
Charges comptabilisées d'avance	11	477
Valeurs à décaisser sur prêts et études	(795)	1 582
Divers autres actifs	3 323	4 767
TOTAL	13 536	20 717

Les avances sur subventions disponibles correspondent aux décaissements effectués pour des projets éligibles à la subvention ABG, mais dont les procédures de validation n'étaient pas encore achevées à la date de décaissement.

Les avances et acomptes sur immobilisations se rapportent aux avances versées à l'entreprise en charge des travaux de réfection de l'immeuble Siège.

Les valeurs à décaisser sur prêts et études sont des opérations en attente de dénouement sur les prêts à la clientèle.

Le poste « Débiteurs sur prime d'émission du capital » se rapporte au solde de la prime d'émission sur actions à solder depuis l'entrée au capital de la Lybian Africa Investment Portfolio, dans le courant de l'année 2007.

Le capital restant dû est ventilé par actionnaire comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Centrafrique	6 936	6 936
Tchad	-	3 251
Maroc	1 262	-
Commission de la CEMAC	400	-
Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA)	213	8
TOTAL	8 811	10 195

15 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le poste « immeubles de placement » comprend le bâtiment de l'immeuble YOKA Bernard acquis par adjudication en 2013 à la suite d'une procédure de recouvrement forcé, ainsi que le terrain sur lequel ce bâtiment est construit. Cet immeuble est entré à l'actif du bilan de la Banque, au 31 décembre 2015, pour une valeur brute FCFA 10 071 millions (soit FCFA 8 875 millions pour le bâtiment et FCFA 1 196 millions pour le terrain).

Les variations de valeur intervenues au cours de la période sur cet immeuble sont présentées de manière succincte comme ci-dessous :

	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute au 1^{er} janvier	10 071	10 071
Acquisitions de la période	-	-
Cumul des amortissements au 1 ^{er} janvier	(2 247)	(1 933)
Dotations aux amortissements de la période	(314)	(314)
Solde au 31 décembre	7 510	7 824

L'immeuble Yoka Bernard est amorti de la même manière que les autres bâtiments de la Banque.

De manière analogue aux exercices précédents, compte tenu de l'incertitude portant sur l'évaluation et la perception des revenus que l'immeuble génère, la Direction a décidé de ne pas comptabiliser les loyers dans les produits de la Banque.

En application de la norme IAS 40, la communication de la juste valeur des immeubles de placement est requise. Néanmoins, pour l'exercice actuel, l'absence d'un marché actif pour des biens comparables dans la sous-région pose des défis significatifs à la détermination de la juste valeur de l'immeuble Yoka Bernard. Les efforts qui seraient nécessaires pour collecter et valider les données pertinentes alternatives pour procéder à cette évaluation seraient substantiels et demanderaient un délai important. De ce fait, le temps nécessaire à la réalisation de cette évaluation pourrait compromettre la pertinence de l'information pour les destinataires des états financiers.

16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Cette rubrique se présente comme ci-dessous :

2023	Terrains et constructions	Matériel et mobilier	Matériel de transport	Aménagements et installations	Immobilisations en cours	Total
Valeurs brutes						
Ouverture au 1^{er} janvier	14 462	1 779	237	914	2 179	19 571
Acquisitions	-	40	122	158	2 210	2 530
Cessions / Mises au rebut	-	-	(60)		(242)	(302)
Reclassements	-		-		-	-
Soldes au 31 décembre	14 462	1 819	299	1 072	4 147	21 799
Amortissements cumulés						
Ouverture au 1^{er} janvier	(3 192)	(1 574)	(127)	(609)	-	(5 502)
Dotations de l'exercice	(20)	(129)	(38)	(88)	-	(275)
Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Amortissements de mises au rebut	-	-	18	-	-	18
Soldes au 31 décembre	(3 212)	(1 703)	(147)	(697)	-	(5 759)
Valeur nette comptable	11 250	116	152	375	4 147	16 040

Les acquisitions de l'exercice (FCFA 2 530 millions) se rapportent pour l'essentiel à la valeur des travaux en cours pour la réfection de l'immeuble du siège social.

2022	Terrains et constructions	Matériel et mobilier	Matériel de transport	Aménagements et installations	Immobilisations en cours	Total
Valeurs brutes						
Ouverture au 1 ^{er} janvier	14 462	1 859	444	3 791	692	21 248
Acquisitions	-	20	-	43	2 373	2 436
Cessions / Mises au rebut	-	(102)	(88)	(3 138)	(785)	(4 113)
Reclassements	-	2	(119)	218	(101)	-
Soldes au 31 décembre	14 462	1 779	237	914	2 179	19 571
Amortissements cumulés						
Ouverture au 1 ^{er} janvier	(3 113)	(1 528)	(215)	(3 575)	-	(8 431)
Dotations de l'exercice	(79)	(148)	-	(172)	-	(399)
Reprises de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Amortissements de mises au rebut	-	102	88	3 138	-	3 328
Soldes au 31 décembre	(3 192)	(1 574)	(127)	(609)	-	(5 502)
Valeur nette comptable	11 270	205	110	305	2 179	14 069

17 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Exercice 2023	Logiciels	Logiciels en cours	Total
Valeurs brutes			
Soldes au 1^{er} janvier	2 676	465	3 141
Acquisitions	11	279	290
Transferts de poste à poste	-	-	-
Cessions / Mises au rebut	(7)	-	(7)
Soldes au 31 décembre	2 680	744	3 424
Amortissements cumulés			
Soldes au 1^{er} janvier	(2 568)	-	(2 568)
Dotations de l'exercice	(34)	-	(34)
Soldes au 31 décembre	(2 602)	-	(2 602)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2023	78	744	822
Exercice 2022			
Valeurs brutes			
Soldes au 1 ^{er} janvier	2 634	77	2 711
Acquisitions	21	-	21
Transferts de poste à poste	21	388	409
Cessions / Mises au rebut	-	-	-
Soldes au 31 décembre	2 676	465	3 141
Amortissements cumulés			
Soldes au 1 ^{er} janvier	(2 574)	-	(2 574)
Dotations de l'exercice	(89)	-	(89)
Amortissements sur transferts d'immobilisations	95	-	95
Soldes au 31 décembre	(2 568)	-	(2 568)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2022	108	464	573

Les immobilisations incorporelles correspondent aux logiciels acquis par la Banque.

18 EMPRUNTS

Les emprunts de la Banque correspondent à des passifs financiers évalués au coût amorti. C'est le seul type de passifs détenus par la Banque qui puisse entrer dans cette catégorie de passifs.

Le solde des emprunts se décompose entre les différents prêteurs comme suit :

Nom du prêteur	Montant autorisé	Montant mobilisé au 31 décembre 2023	Montant mobilisé au 31 décembre 2022	Taux d'intérêt	Devise	Echéance	Encours à fin décembre 2023	Encours à fin décembre 2022
AFREXIMBANK 1	32 071	31 443	31 443	SOFR+5,25%	USD	04/09/2025	10 949	18 087
AFREXIMBANK 2	45 143	44 854	44 854	SOFR+5,25%	USD	04/12/2026	26 922	38 703
BEAC – Ligne de refinancement revolving	60 000	103 500	60 000	2.45%	XAF	16/01/2024	45 374	8 173
BEAC – Compte courant associé	240 000	120 000	120 000	2.45%	XAF	31/12/2025	49 760	73 746
BEAC – Ligne refinancement lutte covid 19	90 000	43 500	43 500	3.25%	XAF	05/11/2027	34 800	43 500
BADEA 1	2 673	2 673	2 673	4%	USD	01/12/2024	475	313
BADEA 2	8 018	8 018	8 018	SOFR + 4,25%	USD	30/09/2028	5 724	7 901
BADEA 3 - LIGNE RESILIE A FIN DECEMBRE 2022	10 691	0	0	4.50%	USD	3 ans	0	0
BADEA 4	26 238	26 238	13 119	4.00%	EUR	5 ans	26 238	13 119
BADEA 5	13 119	6 560	0	3.50%	EUR	2 ans	6 560	0
Banque Mondiale	2 092	2 092	2 092	0.75%	EUR	40 ans	2 092	2 092
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	32 798	0	0	4.50%	EUR	7 ans	0	0
Banque de Développement de Chine (BDC) 2	26 238	26 238	26 238	3.70%	EUR	20/11/2025	10 492	15 739
Banque Islamique de Développement (BID)	19 679	19 679	19 679	5.00%	EUR	-	17 708	19 679
Emprunt obligataire 2020-2027	100 000	106 792	106 792	5.45%	XAF	31/12/2027	84 332	105 169
Emprunt obligataire 2021-2028	100 000	112 071	112 071	5.60%	XAF	08/12/2028	113 548	113 012
Emprunt obligataire 2022-2029	100 000	110 845	110 845	6.00%	XAF	30/12/2029	108 728	108 263
	908 760	764 503	701 324				543 702	567 496

Le solde restant à mobiliser sur les montants autorisés s'élève à FCFA 144 257 millions au 31 décembre 2023, ce qui laisse la BDEAC une marge de tirage confortable.

La Banque a effectué tous les remboursements échus au cours de l'exercice clos.

Les autres éléments qui avec les emprunts, forment au 31 décembre le total des passifs évalués au coût amorti, s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts	543 702	567 496
Dépôts de trésorerie	15 000	15 000
Dépôts de garantie	5 254	5 144
Intérêts courus sur emprunts	1 140	3 903
Intérêts courus sur dépôts de trésorerie	194	61
TOTAL	565 290	591 604

Les dépôts de trésorerie au 31 décembre 2023 se rapportent à des placements effectués auprès de la Banque par la Fédération des Mutuelles Congolaises d'Epargne et de Crédit (MUCODEC) pour FCFA 15 000 millions.

Les dépôts de garantie au 31 décembre 2023 ont été reçus des sociétés Multiservices Angue Contacts SL (FCFA 1 069 millions), Entreprise Générale industrielle (EGIN, FCFA 275 millions), Banque Postale du Congo (FCFA 604 millions), Sara Shop (FCFA 375 millions), Startone (FCFA 2 056 millions), Microbank Bonafide (FCFA 65 millions), et MASANDO (FCFA 700 millions). Les intérêts courus sur ces dépôts s'élèvent à FCFA 110 millions.

19 AUTRES PASSIFS

Les autres passifs s'analysent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs	183	2 241
Fonds de retraite complémentaire et dette assimilée	2 852	3 020
Opérations FODEC	129	129
Dettes fiscales et sociales	428	377
Avances de trésorerie	5 613	5 613
Dettes provisionnées sur frais du personnel	1 356	1 476
Charges à constater	413	409
Passifs divers	718	874
TOTAL	11 692	14 139

Le poste « fonds de retraite complémentaires et dette assimilée » reflète le montant des cotisations faites par les employés et la Banque au bénéfice des employés, mais qui sont encore conservés dans les livres et la trésorerie de la Banque.

Les avances de trésorerie se rapportent aux contributions faites par les banques du syndicat ayant financé le prêt Yoka Bernard, pour le rachat de l'immeuble ayant servi de garantie à ce prêt.

Les dettes provisionnées sur frais du personnel correspondent essentiellement aux congés à payer et aux billets d'avion pour vacances, alors que les charges à constater se rapportent à diverses charges d'exploitation dont les factures ne sont pas encore reçues.

20 FONDS REGLEMENTES ET SPECIAUX

Les fonds spéciaux sont constitués des fonds du guichet I du Fonds de Développement de la Communauté (FODEC) de la CEMAC géré par la BDEAC en sa qualité d'Agent financier (cf. Règlement 03/03-CEMAC-046-CM-09 du 09 janvier 2003). Ces fonds sont alimentés par la taxe communautaire d'intégration perçue à travers la tarification douanière et logés à la BEAC.

Figurent également sous cette rubrique, les ressources hébergées par la Banque au titre de l'Aide Budgétaire Globale (ABG) versée par la France.

Ces fonds spéciaux se présentent comme suit :

Identité du fonds	31/12/2023	31/12/2022
Fonds FODEC	1 651	2 447
Aide Budgétaire Globale (ABG)	9 712	602
TOTAL	11 363	3 049

Les fonds réglementés quant à eux ont été créés en appui à la politique opérationnelle de la Banque et font partie de ses fonds propres. Ils sont alimentés par les bénéfices annuels, et sont destinés à couvrir la réalisation de certaines opérations spécifiques. Ils sont analysés comme suit :

Identité du fonds	31/12/2023	31/12/2022
Fonds d'études	1 941	1 941
Fonds de bonification des intérêts	1 524	1 024
Fonds de prise de participation	4 830	4 330
Fonds de couverture du risque de change	1 000	0
TOTAL	9 295	7 295

A l'exception des fonds spéciaux, **les fonds réglementés font partie des fonds propres de la Banque.**

Comme expliqué à la note 3.4 ci-dessus, le fonds d'études sert à préfinancer les études de faisabilité de projets souhaitées par les Etats. Ces préfinancements d'études sont à la charge de l'emprunteur dans le cas où les études concluent à la viabilité des projets. Si l'étude aboutit à un projet financé par la Banque, son coût augmenté des intérêts est alors incorporé au montant du prêt et, de ce fait, constitue le premier décaissement. Au cas où l'étude déboucherait sur un projet viable dont le financement ne serait pas demandé à la Banque, l'avance majorée des intérêts lui est remboursée sur une période définie et un taux donné. Dans le cas contraire (projet non viable), la moitié des dépenses encourues en rapport avec l'étude constitue une subvention accordée par la Banque et comptabilisée en consommation finale donc en charge sur l'exercice ; l'autre moitié est supportée par l'Etat concerné, et remboursée à la Banque.

21 SUBVENTIONS ET DONNS

Ce poste est constitué de la subvention reçue de la République Française au titre de l'Aide Budgétaire Globale et dédiée à la bonification des intérêts de prêts des Etats de la CEMAC, dont le solde au 31 décembre 2023 est de FCFA 11 875 millions (FCFA 14 326 millions au 31 décembre 2022). Il est également constitué d'une subvention de même nature reçue du FODEC, dont le solde au 31 décembre 2023 est de FCFA 1 307 millions (FCFA 1 431 millions au 31 décembre 2022).

22 PROVISIONS

Cette rubrique se rapporte à la provision pour indemnités de départ à la retraite. Les règles de détermination de cette provision ont été exposées au paragraphe 3.11 (c) ci-avant.

23 LITIGES

La Banque est partie civile dans plusieurs affaires qui découlent de ses activités bancaires courantes. Les administrateurs et la direction estiment que la Banque a de solides raisons d'obtenir gain de cause et sont convaincus que la Banque devrait obtenir des décisions en leur faveur dans les affaires portées devant les tribunaux. Dans les cas où la Banque pourrait être déboutée ou condamnée, les administrateurs et la direction estiment que de tels cas n'auraient pas d'impact significatif sur les opérations de la Banque, individuellement ou globalement. La direction a également procédé à une évaluation de tous les dossiers en cours au 31 décembre 2023 et n'en a trouvé aucun qui justifie une provision. Cette position est soutenue par des conseils juridiques professionnels indépendants.

En conséquence de ce qui précède, les comptes de la Banque ne comportent pas de provisions en couverture de risques de pertes ou de litiges.

24 CONTRATS DE LOCATION

Ces droits et obligations découlent des immeubles loués par la Banque, pour abriter la représentation nationale du Gabon et pour loger certains de ses cadres.

Les droits d'utilisation et obligations locatives y relatifs s'analysent comme suit :

Au 31 décembre 2023	Droits d'utilisation	Obligations locatives
Représentation nationale du Gabon	105	92
Résidences pour habitation	395	523
Total	500	615
Au 31 décembre 2022	Droits d'utilisation	Obligations locatives
Représentation nationale du Gabon	111	123
Résidences pour habitation	533	640
Total	644	763

Impacts sur les comptes de la période

Les principaux impacts au 31 décembre 2023 sur les états financiers de l'application de la norme IFRS 16 sont les suivants :

Impacts au compte de résultat

<i>En millions de FCFA</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dotations et reprises d'exploitation	+44	+47
Charges d'intérêts sur obligations locatives	-40	-36
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	+4	+11

Impacts au bilan

SITUATION FINANCIERE

Variation des obligations locatives :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Dans un délai d'un an	-157	-148
Au cours de la 2 ^e et jusqu'à la 5 ^e année	-458	-556
Au-delà de la 5 ^e année	0	-59
TOTAL	-615	-763

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	500	644
ACTIFS	500	644

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

<i>En millions de FCFA</i>	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Obligations locatives	615	763
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	615	763
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-
TOTAL PASSIFS COURANTS	-	-
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	615	763

Impacts détaillés sur le droit d'utilisation et les obligations locatives

DROITS D'UTILISATION

<i>En millions de FCFA</i>	Bâtiments
Valeur brute	1 144
Amortissements cumulés	-500
Dépréciations cumulés	-
VALEUR NETTE COMPTABLE A L'OUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER 2023	644

Entrées d'actifs	-
Dotations aux amortissements	-144
VALEUR NETTE COMPTABLE A LA CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2023	500
Valeur brute	1 144
Amortissements cumulés	-644
Dépréciations cumulés	-

OBLIGATIONS LOCATIVES

<i>En millions de Francs CFA</i>	Au 31 décembre 2023
SOLDE A L'OUVERTURE	763
Augmentation	-
Remboursement	-148
SOLDE A LA CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2023	615

Autres informations

La Banque n'a pas de contrat de location de faible valeur, ni d'autres contrats de court terme. Il n'y a pas de loyers payés hors IFRS 16, et pas d'engagements fermes pour contrats de locations non encore débutés à la date de clôture.

25 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET RISQUES EVENTUELS

Les engagements de la Banque se classifient en engagements donnés, engagements reçus et engagements par signature. Ils sont comptabilisés en hors-bilan.

Les prêts et études non encore décaissés sont classés dans une rubrique « engagements donnés », subdivisée en « engagements approuvés » et en « engagements confirmés ». Au 31 décembre 2023, le total des engagements donnés s'élève à FCFA 1 104 466 millions (contre FCFA 901 518 millions au 31 décembre 2022) et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Engagements donnés autorisés sur prêts et études	431 014	209 815
Engagements donnés confirmés sur prêts et études	673 452	691 703
Engagements donnés par signature – lignes de crédit	-	-
Totaux	1 104 466	901 518

Par ailleurs, pour se couvrir du risque dans les financements de projets, la Banque procède à la prise de garanties, qui sont comptabilisées en hors bilan. Au 31 décembre 2023, la valeur de ces garanties s'élève à FCFA 3 132 601 millions (FCFA 3 177 859 millions au 31 décembre 2022), et se répartit comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Engagements reçus sur capital	804 776	957 492
Engagements reçus sur emprunts ordinaires	278 064	366 166
Engagements reçus sur garanties	2 044 712	1 849 152
Appui institutionnel	5 049	5 049
Totaux	3 132 601	3 177 859

26 CAPITAUX PROPRES

26.1 Structure du capital social

Le capital social de la BDEAC est structuré comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Capital autorisé	1 500 000	1 200 000
Capital souscrit	1 073 035	1 067 765
Capital sujet à appel	960 788	957 492
Capital appelé	112 247	110 273
Capital appelé et libéré	103 436	100 078

Le capital autorisé de la Banque est constitué de 150 000 actions, de FCFA 10 millions de valeur nominale chacune.

Le capital souscrit correspond au capital qui a fait l'objet de la remise par l'actionnaire du bulletin de souscription dûment renseigné et signé. Il comprend la partie libérable et la partie sujette à appel.

Le capital sujet à appel correspond à la partie du capital qui a été souscrite diminuée de la fraction libérable. **C'est la différence entre le capital souscrit et le capital appelé.** Il sert de garantie pour la banque auprès des bailleurs de fonds dans le cadre de la mobilisation des ressources.

Le capital appelé correspond à la partie du capital souscrit dont la Banque a demandé la libération aux actionnaires. Toute quotité **appelée** devient instantanément une créance certaine et exigible dans les livres de la Banque.

Le capital appelé et libéré, correspondant à la partie du capital que l'actionnaire a effectivement versé sur le compte de la Banque.

Le capital libérable correspond à la partie du capital exigible pour laquelle la banque sollicite le recouvrement auprès des actionnaires. C'est la différence entre le capital appelé et le capital libéré.

Le capital versé (ou libéré) correspond au montant du capital exigible qui a fait l'objet d'un recouvrement effectif.

26.2 Répartition du capital

Au 31 décembre 2023, le capital social se présente comme suit :

Actionnaires	Parts du capital	Capital souscrit		Capital appelé		Capital versé	
		Valeur*	Nbre d'actions	Valeur*	Nbre d'actions	Valeur*	Nbre d'actions
Cameroun	6.78%	101 760	10 176	10 176	1 017.60	10 176	1 017.60
Centrafrique	6.78%	101 760	10 176	10 176	1 017.60	3 240	324.00
Congo	6.78%	101 760	10 176	10 176	1 017.60	10 176	1 017.60
Gabon	6.78%	101 760	10 176	10 176	1 017.60	10 176	1 017.60
Guinée Equatoriale	6.78%	101 760	10 176	10 176	1 017.60	10 176	1 017.60
Tchad	6.78%	101 760	10 176	10 176	1 017.60	10 176	1 017.60
Banque des Etats de l'Afrique Centrale	26.74%	401 160	40 116	39 118	3 911.80	39 118	3 911.80
Banque Africaine de Développement	0.20%	3 000	300	1 200	120.00	1 200	120.00
France	0.67%	9 975	998	2 494	249.38	2 494	249.38
Koweït	0.07%	1 000	100	500	50.00	500	50.00
Libya Africa Investment Portfolio (LAIP)	0.50%	7 520	752	2 450	245.00	2 450	245.00
Maroc	0.40%	6 000	600	1 500	150.00	238	23.80
Commission CEMAC	0.16%	2 400	240	600	60.00	200	20.00
FSA	0.07%	1 000	100	100	10.00	100	10.00
Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique (BADEA)	0.08%	1 250	125	312	31.25	100	10.00
Burundi	1.94%	29 170	2 917	2 917	291.70	2 917	291.70
S/total	71.51%	1 073 035	107 304	112 247	11 224.73	103 437	10 343.68
Capital non souscrit	28.49%	426 965	42 696	0	0.00	0	0.00
Total global	100%	1 500 000	150 000	112 247	11 224.73	103 437	10 343.68

Le droit de vote de chacun des actionnaires lors des assemblées annuelles et générales est proportionnel au nombre d'actions libérées détenues.

Les mouvements de chacune des rubriques des capitaux propres (capital social et réserves) sont présentés dans l'état des variations des capitaux propres présenté plus haut.

Conformément à l'article 40 des statuts modifiés de la Banque, la dotation d'une réserve statutaire est obligatoire ; elle est calculée par prélèvement de 10% du bénéfice net après compensation des pertes antérieures jusqu'à ce que leur montant atteigne 10 % du capital social. Cette réserve n'est pas distribuable.

26.3 Situation des fonds propres

Les fonds propres de la BDEAC sont constitués des capitaux propres, des fonds réglementés, et des subventions et dons effectivement versés. A fin décembre 2023, ils s'élèvent à FCFA 175 903 millions, contre FCFA 172 474 millions au 31 décembre 2022.

	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres (avant affectation du résultat)	153 426	149 422
Fonds réglementés	9 295	7 295
Subventions et dons	13 182	15 757
	175 903	172 474

26.4 Ratios statutaires

(a) Plafond par emprunteur privé

D'après les textes de la Banque, l'ensemble des engagements privés portés par la BDEAC sur une même contrepartie ne doit pas excéder 45% de ses fonds propres. Au 31 décembre 2023, le plafond à respecter pour cette norme est de FCFA 79 156 millions, alors qu'il était de FCFA 77 613 millions au 31 décembre 2022.

(b) Marge d'endettement

La valeur totale des emprunts au bilan de la Banque est plafonnée à la valeur du Capital Sujet à Appel, soit FCFA 960 788 millions au 31 décembre 2023 (FCFA 957 492 millions au 31 décembre 2022).

La marge d'endettement est déterminée par la satisfaction de deux limites à savoir :

- L'encours des emprunts au bilan ne doit pas dépasser quatre fois le niveau des fonds propres ;
- L'encours des emprunts au bilan ne doit pas excéder 100% du capital sujet à appel.

En application de ces dispositions statutaires, la marge d'endettement théorique [capital sujet à appel diminué de l'encours des emprunts (hors compte courant associés et dépôts de garantie)] est de FCFA 450 512 millions au 31 décembre 2023 (contre un montant de FCFA 444 778 millions au 31 décembre 2022).

La Banque pourrait encore s'endetter jusqu'à hauteur de sa marge d'endettement.

(c) Alerte pour une augmentation du capital

Les textes de la Banque prévoient que le capital social devra être augmenté dès que l'encours des emprunts de la Banque atteint 70% du capital sujet à appel.

Au regard des agrégats financiers au 31 décembre 2023, l'encours des emprunts, hors comptes courants associés et dépôts de garantie, se situe à 53,11% du capital sujet à appel.

(d) Exposition maximale par opération

Le montant maximal que la Banque peut réaliser par opération de financement est limité à 10% de ses ressources permanentes, lesquelles sont la somme de :

- Fonds propres ;
- L'encours des emprunts au bilan ;
- Comptes courants associés ;
- Engagements reçus ;
- Emprunts en cours de finalisation.

Sur la base de cette définition, les ressources permanentes de la Banque se chiffrent à FCFA 720 745 millions au 31 décembre 2023. Le montant maximal de chaque opération de financement est donc limité à cette date à FCFA 72 745 millions.

27 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

27.1 Introduction et aperçu

La Banque est exposée aux risques suivants du fait de ses opérations et de son utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit ;
- Risque de liquidité ; et
- Risque de marché.

Cette note fournit des informations sur l'exposition de la Banque à chacun des risques ci-dessus, les objectifs, les politiques et les processus de la Banque pour mesurer et gérer lesdits risques, ainsi que la gestion du capital de la Banque.

La BDEAC a adopté et met en œuvre des processus et des dispositifs de quantification, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables, adaptés à ses activités, à ses moyens et à l'organisation de son dispositif de contrôle interne. Le Comité d'audit du Conseil d'administration et la Direction des risques sont chargés d'élaborer et de surveiller les politiques de gestion des risques dans leurs domaines spécifiques. Le Comité d'audit du Conseil d'administration comprend des membres exécutifs et non exécutifs et rend compte régulièrement au conseil d'administration de leurs activités.

Les politiques de gestion des risques de la Banque sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels la Banque est confrontée, pour fixer des limites et des contrôles de risque appropriés, et pour surveiller les risques et le respect des limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont revus régulièrement pour refléter les changements dans les conditions du marché, les produits et les services offerts. La Banque, à travers ses procédures, vise à développer un environnement de contrôle discipliné et constructif dans lequel tous les employés comprennent leurs rôles et obligations.

Le Comité d'audit du Conseil d'administration est chargé de surveiller le respect des politiques et procédures de gestion des risques de la Banque et d'examiner la pertinence du cadre de gestion des risques par rapport aux risques auxquels la Banque est confrontée. Le Comité d'audit du Conseil est assisté dans ces fonctions par l'Audit Interne. L'Audit Interne procède à des revues régulières et ponctuelles des contrôles et procédures de gestion des risques, dont les résultats sont communiqués au Comité d'Audit.

La Banque cherche également à augmenter ses marges d'intérêt en obtenant des marges supérieures à la moyenne, nettes de dépréciations, en prêtant à des emprunteurs dont la qualité de la signature est bonne.

La Banque conclut également des contrats de garantie financière qui sont des engagements sous forme de lettres de crédit qu'elle présente en hors-bilan.

27.2 Le risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte financière encourue par la Banque lorsque des clients ou des contreparties d'un instrument financier ne respectent pas leurs obligations contractuelles.

Le risque de crédit est le risque le plus important pour les activités de la Banque ; la direction gère donc soigneusement son exposition au risque de crédit. La gestion et le contrôle du risque de crédit sont centralisés par la Direction des Risques, qui rend compte régulièrement au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Président de la Banque.

(a) Mesure du risque de crédit

L'estimation du risque de crédit nécessite l'utilisation de modèles complexes, car la valeur des produits financiers dépend de l'évolution des variables du marché, des flux de trésorerie attendus et du passage du temps. Pour évaluer le risque de crédit d'un portefeuille d'actifs, la Banque s'appuie sur des modèles qui intègrent des estimations sur la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), qui sont des paramètres fondamentaux dans l'évaluation des pertes de crédit attendues (ECL)

selon la norme IFRS 9. Afin de rendre cette évaluation plus précise, la Banque a intégré des informations prospectives qui permettent de refléter les conditions économiques futures dans le calcul de ces paramètres. De plus, la Banque applique le modèle de Vasicek pour ajuster la probabilité de défaut à un horizon de vie des instruments financiers. Ce modèle prend en compte un facteur systématique de risque économique, représenté par le paramètre Z qui est calculé en fonction des prévisions du produit intérieur brut (PIB) et d'autres variables économiques globales. Ce processus vise à mieux appréhender les risques, en tenant compte des évolutions économiques futures, ce qui permet à la Banque de mieux anticiper et gérer ses risques de crédit.

(b) Notation du risque de crédit

La Banque classe ses encours de crédit selon une grille de notation qui s'inspire de celle de l'agence Moody's, transcrite dans un règlement interne relatif à la classification et à la dépréciation des prêts, engagements par signature et prise de participations, ceci dans le but de refléter son évaluation de la probabilité de défaut des contreparties concernées. Ainsi, les encours de crédit sont classés en prêts performants, prêts douteux et prêts contentieux, en fonction du nombre de jours de retard et des difficultés de recouvrement. Les critères de classement sont les suivants :

Prêts performants

Les prêts performants sont les prêts dont le remboursement s'effectue conformément à l'accord de prêt signé entre la BDEAC et la contrepartie, dont la capacité à honorer l'intégralité de leurs engagements, actuels et futurs, ne soulève aucun motif d'inquiétude (situation financière solide, actionnariat de qualité, situation et perspectives satisfaisantes du secteur d'activités, etc.).

Sont également inclus dans cette catégorie, les prêts présentant l'une des caractéristiques suivantes :

- Retard de paiement n'excède pas une échéance ;
- Il n'y a eu qu'un nombre limité de retards dans le paiement des échéances du prêt au cours des trois derniers exercices ;
- Le client n'a pas introduit de demande de restructuration du prêt au cours de l'exercice. Par ailleurs, le prêt n'a été restructuré ni au cours de l'exercice en cours, ni au cours de l'exercice précédent ;
- Détérioration mineure de la situation financière de l'Emprunteur (problèmes au niveau du management, changement dans l'actionnariat, etc.) ;
- Difficultés passagères au niveau du secteur d'activité du client.

Prêts douteux

Les encours douteux sont des prêts, même assortis de garanties, qui enregistrent plus d'une échéance impayée, ou qui, au cours des trois derniers exercices, sont dans un nombre modéré de fois en retard dans le paiement de leurs échéances de remboursement. Rentrent également dans cette catégorie les prêts dont la note s'est dégradée au cours des trois derniers exercices.

La classification en prêts douteux d'une fraction des concours portés par une contrepartie entraîne le transfert dans cette catégorie de l'intégralité des prêts détenus sur cette contrepartie. Le déclassement concerne l'encours principal du prêt.

Prêts contentieux

Les prêts contentieux sont des prêts consentis au secteur privé, et dont le recouvrement est jugé incertain après épuisement des actions de relance amiable.

Le déclassement d'un prêt en gestion contentieuse se fait après prononciation de la déchéance du terme.

Les notes de crédit sont calibrées de telle sorte que le risque de défaut augmente de façon exponentielle à chaque note de risque plus élevée. Une fois qu'un encours est classé comme douteux ou contentieux, sa probabilité de défaut atteint 100 %.

(c) Mesure des pertes de crédit attendues

Le tableau ci-dessous résume les exigences de dépréciation selon IFRS 9 (autres que les actifs financiers achetés dépréciés) :

Stage 1	Stage 2	Stage 3
Comptabilisation initiale	Augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale	Actifs dépréciés
Pertes de crédit attendues sur les 12 prochains mois	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'instrument	Pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'instrument

Les principaux jugements et hypothèses adoptés par la Banque pour répondre aux exigences de la norme sont examinés ci-dessous.

Augmentation significative du risque de crédit (SICR)

La Banque surveille en permanence tous les actifs soumis aux ECL. Afin de déterminer si les ECL d'un instrument ou d'un portefeuille d'instruments doivent être calculés sur les 12 prochains mois ou la durée de vie de l'instrument, la Banque évalue s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit (SICR) depuis la comptabilisation initiale de l'instrument. La Banque considère qu'un instrument financier a connu une augmentation significative de son risque de crédit lorsqu'un ou plusieurs des critères quantitatifs ou qualitatifs suivants sont remplis :

- Défaut temporaire ;
- Changements défavorables significatifs dans les conditions commerciales, financières et/ou économiques dans lesquelles l'emprunteur opère ;
- Changements défavorables significatifs réels ou anticipés dans les résultats d'exploitation de l'emprunteur ;
- Changement significatif de la valeur de la garantie (facilités garanties uniquement) qui devrait augmenter le risque de défaut ;
- Signes précoces de problèmes de trésorerie/liquidité tels que retard dans le service des créanciers/prêts commerciaux.

L'évaluation du SICR intègre des informations prospectives et est effectuée trimestriellement à chaque niveau de contrat pour tous les instruments de prêt détenus par la Banque. Les critères utilisés pour identifier le SICR sont surveillés et examinés périodiquement par la direction pour s'assurer de leur pertinence.

Backstop (filet de sécurité)

Un backstop est appliqué, et l'instrument financier est considéré comme ayant connu une augmentation significative du risque de crédit si l'emprunteur est en retard de plus de 30 jours sur ses paiements contractuels.

Définition du défaut et des actifs dépréciés

La Banque définit un instrument financier comme en défaut, ce qui est pleinement conforme à la définition de crédit déprécié, lorsqu'il répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- L'emprunteur est en défaut à long terme ;
- L'emprunteur est décédé ;
- L'emprunteur est insolvable ;
- L'emprunteur ne respecte pas les clauses contractuelles ;
- Des concessions ont été faites en tenant compte des difficultés financières de l'emprunteur ;
- Il devient probable que l'emprunteur entrera en faillite.

Les critères ci-dessus ont été appliqués à tous les instruments financiers détenus par la Banque et sont conformes à la définition du défaut utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. La définition de défaut a été appliquée de manière cohérente pour modéliser la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD) tout au long des calculs de perte attendue de la Banque.

Mesure de l'ECL — Explication des données d'entrée, des hypothèses et des techniques d'estimation

La perte de crédit attendue (ECL) est déterminée sur les 12 prochains mois (12MECL) ou sur la durée de vie (LTECL) de l'instrument financier, selon qu'une augmentation significative du risque de crédit s'est produite depuis la comptabilisation initiale de l'instrument (ou qu'un actif soit maintenant considéré comme déprécié). Les pertes de crédit attendues sont le produit actualisé de la probabilité de défaut (PD), de l'exposition en cas de défaut (EAD) et de la perte en cas de défaut (LGD), définis comme suit :

- La PD est la probabilité qu'un emprunteur manque à ses obligations financières, soit au cours des 12 prochains mois (12 M PD), soit au cours de la durée de vie restante (LTPD) de l'obligation ;
- L'EAD est basée sur les montants que la Banque s'attend à devoir au moment du défaut, au cours des 12 prochains mois (12M EAD) ou sur la durée de vie restante (LT EAD) de l'instrument financier ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente l'attente de la Banque quant à l'étendue de la perte sur une exposition en défaut. La LGD varie en fonction du type de contrepartie, du type et de l'ancienneté de la créance, de la disponibilité de garanties ou d'un autre soutien au crédit. La LGD est exprimée en pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). La LGD est calculée sur les 12 mois à venir ou sur la durée de vie de l'instrument ; la LGD des 12 mois à venir est le pourcentage de pertes attendues si le défaut survient au cours des 12 prochains mois et la LGD sur la durée de vie de l'instrument financier est le pourcentage de pertes attendues si le défaut survient sur la durée de vie restante prévue du prêt.

Les paramètres utilisés pour le calcul de l'ECL, y compris la PD, l'EAD et la LGD, sont ajustés en fonction des perspectives économiques futures. La Banque applique le modèle de Vasicek pour convertir la probabilité de défaut TTC (à travers le cycle économique) en probabilité de défaut PIT (point-in-time), en utilisant le paramètre Z qui est basé sur les prévisions économiques telles que le taux de croissance du PIB.

L'ECL est déterminée en projetant la PD marginale PIT, la LGD et l'EAD pour chaque mois futur et pour chaque exposition individuelle ou segment collectif. Ces trois composantes sont multipliées ensemble et ajustées en fonction de la probabilité de survie (c'est-à-dire que la partie exposée n'a pas payé d'avance ou n'a pas fait défaut au cours d'un mois

précédent). Ceci conduit à une ECL déterminée pour chaque mois à venir, qui est ensuite actualisée à la date de déclaration et additionnée. Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul de l'ECL est le taux d'intérêt effectif d'origine ou une approximation de celui-ci.

La PD à vie est développée en appliquant un profil de maturité au PD à 12 mois. Le profil d'échéance examine l'évolution des défauts sur un portefeuille à partir du moment de la comptabilisation initiale tout au long de la durée de vie des prêts. Le profil d'échéance est basé sur des données historiques observées et est supposé être le même pour tous les actifs d'un portefeuille et d'un groupe de crédits de même grade. Ceci est soutenu par une analyse historique.

Le calcul des EAD sur 12 mois et à vie est déterminé en fonction du profil de paiement attendu. Pour les produits amortissables et les prêts à remboursement unique, il est basé sur les remboursements contractuels dus par l'emprunteur sur 12 mois ou sur la durée de vie du prêt. Cela sera également ajusté pour tout paiement en trop prévu effectué par un emprunteur. Les options de remboursement anticipé et de refinancement sont également intégrées dans le calcul.

Le calcul des LGD sur 12 mois et à vie sont déterminés en fonction des facteurs qui ont un impact sur les recouvrements effectués après la défaillance. Ceux-ci varient selon le type de produit :

- Pour les prêts garantis, il est principalement basé sur le type de garantie et les valeurs de garantie projetées, les remises historiques par rapport aux valeurs de marché ou comptables dues aux ventes forcées, au délai de réalisation des garanties et aux coûts de recouvrement observés ;
- La perte en cas de radiation (LGWO) a été supposée être de 100 % pour le portefeuille non garanti.

Pour tenir compte des facteurs macroéconomiques, une LGD à la baisse a été estimée. Il s'agit de la LGD qui se produirait en cas de ralentissement économique. En effet, pendant une récession, les flux de trésorerie encaissés seront très probablement inférieurs à ce qu'ils seraient dans des circonstances normales.

Pour ce modèle, la formule utilisée pour estimer la baisse de LGD est la méthode du « multiyear calculation » donnée par la relation $LGD_t = \text{Max} \left(0, \frac{EAD_t - \text{Montant Recouvrable}}{EAD_t} \right)$.

La Banque continuera de saisir des données sur les flux de trésorerie recouverts pendant les périodes de récessions économiques et à les comparer aux flux de trésorerie recouverts lors des périodes normales. Cela permettra une estimation plus précise de la LGD à la baisse.

Informations prospectives intégrées dans les modèles ECL

L'approche privilégiée pour déterminer les hypothèses macroéconomiques consiste à développer des modèles de régression qui développent des corrélations entre divers indicateurs macroéconomiques et les PD, LGD et EAD. Dans le cas où une banque ne peut pas proposer un modèle économique crédible, la norme IFRS 9 permet à la banque d'appliquer le jugement de la direction.

La Banque estime l'effet des facteurs macroéconomiques sur le portefeuille de prêts de la manière suivante :

- PD – Une superposition macroéconomique a été appliquée à la PD déterminée pour chaque point dans le temps, l'ajustant ainsi pour refléter les informations prospectives. La superposition est influencée par le scénario économique. Pour le modèle ECL appliqué, 3 scénarios économiques différents ont été appliqués. Ces scénarios économiques sont :

- *Scénario de base* – Il intègre des hypothèses agressives qui devraient aboutir à la probabilité la plus idéale de résultat par défaut ;
 - *Scénario optimiste* – Il intègre des hypothèses prudentes qui devraient entraîner une probabilité plus faible de défaillance ;
 - *Scénario pessimiste* – Il intègre des hypothèses de base qui devraient entraîner une probabilité plus élevée de défaillance.
- LGD – Une estimation de la LGD à la baisse a été faite en appliquant la formule de de la Réserve Fédérale Américaine, comme indiqué à la section « Mesure de l'ECL — Explication des intrants, hypothèses et techniques d'estimation » ci-dessus ;
 - EAD – L'EAD utilisée dans le modèle ne prend en compte aucune information prospective en matière de taux de remboursement anticipé et de refinancement mais suppose plutôt un décompte contractuel des facilités.
 - ECL – Trois scénarios économiques ont été exécutés et une ECL pondérée en fonction des probabilités a ensuite été déterminée en appliquant des pondérations à chacun de ces scénarios. Les pondérations reflétaient le point de vue de la direction sur la probabilité que chacun des 3 scénarios économiques se produise.

D'autres considérations prospectives non intégrées dans les scénarios ci-dessus, telles que l'impact de tout changement réglementaire, législatif ou politique, ont également été prises en compte, mais ne sont pas réputées avoir un impact important et, par conséquent, aucun ajustement n'a été apporté à l'ECL pour de tels facteurs. Ceci est examiné et contrôlé pour s'assurer de sa pertinence sur une base trimestrielle.

Analyse de sensibilité

Les hypothèses les plus importantes affectant la dépréciation pour ECL sont les suivantes :

- Les décotes sur les garanties prises, et
- Le délai de réalisation de ces garanties.

Vous trouverez ci-dessous les modifications apportées à l'ECL au 31 décembre 2023 qui résulteraient de modifications raisonnablement possibles de ces paramètres par rapport aux hypothèses réelles utilisées dans les hypothèses de variables économiques de la Banque (par exemple, l'impact sur l'ECL de l'augmentation de la période de réalisation des garanties estimée de sept ans dans chacun des scénarios de base, optimistes et pessimistes) :

- **Délai de réalisation** : Le délai de réalisation des garanties retenue dans la politique approuvée par le Conseil d'administration est de sept ans. Si ce délai était retardé de deux années supplémentaires, le montant total de la perte de crédit estimée augmenterait de FCFA 3 849 millions.
- **Les décotes de garantie** : Une décote de 50% a été appliquée sur les sûretés réelles. Les autres types de sûretés ont été totalement décotées. Si la décote sur les sûretés réelles était augmentée de 100 points de base supplémentaires, les pertes de crédit attendues se augmenteraient de FCFA 499 millions.

Les prévisions macroéconomiques utilisées dans le calcul de la probabilité de défaut comprennent le produit intérieur brut et l'indice des prix à la consommation.

(d) Exposition au risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit — Actifs financiers soumis à l'ECL

Une analyse de dépréciation est effectuée à chaque date de clôture pour évaluer les pertes de crédit attendues. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture correspond à la valeur comptable de chaque catégorie d'actifs financiers, comme indiqué ci-dessous.

Le tableau suivant contient une analyse de l'exposition au risque de crédit des instruments financiers pour lesquels une dépréciation pour ECL est comptabilisée. La valeur comptable brute des actifs financiers ci-dessous représente l'exposition maximale de la Banque au risque de crédit sur ces actifs.

2023	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Performants	400 051	243 708	9 132	652 891
Douteux	-	15 808	7 312	23 120
Contentieux	-	-	45 627	45 627
Total brut	400 051	259 516	62 071	721 638
Moins:				
Allocation ECL	(2 814)	(26 203)	(38 435)	(67 452)
Valeur comptable	397 237	233 313	23 636	654 186

2022	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Performants	449 026	177 713	1 901	628 640
Douteux	-	14 537	357	14 894
Contentieux	-	-	45 627	45 627
Total brut	449 026	192 250	47 885	689 161
Moins:				
Allocation ECL	(3 659)	(27 846)	(28 736)	(60 241)
Valeur comptable	445 367	164 404	19 149	628 920

Exposition maximale au risque de crédit — Actifs financiers non soumis à l'ECL

L'exposition maximale au risque de crédit sur les actifs financiers non soumis à une dépréciation ECL (c'est-à-dire à la JVRN et à la JVAERG) est la suivante :

	31/12/2023	31/12/2022
Instrument de capitaux propres à la JVRN	5 025	4 453
Instrument financiers dérivés	-	-
	5 025	4 453

Garanties et autres rehaussements de crédit

La Banque utilise une gamme de politiques et de pratiques pour atténuer le risque de crédit. La Banque prend des garanties, dans la mesure du possible, pour atténuer ses risques sur les actifs financiers. La Banque dispose également de politiques internes sur l'acceptabilité de catégories spécifiques de garanties et sur l'atténuation du risque de crédit.

La Banque procède à une évaluation de la garantie obtenue dans le cadre du processus d'origination du prêt. La juste valeur est évaluée de manière générale à la prise de la garantie, et est revue périodiquement tous les trois (03) ans. Dans la mesure du possible, la Banque utilise les données de marché actives pour évaluer les garanties prises. Cependant, certaines garanties, telles que les espèces ou les titres dont la valeur est liée à une marge, sont évaluées quotidiennement. Les garanties, à moins qu'elles ne soient réalisées, ne sont pas inscrites à l'état de la situation financière de la Banque. Cependant, leur juste valeur est prise en compte dans la détermination ECL.

Les principaux types de garanties pour les prêts et avances sont :

- Hypothèques sur des propriétés résidentielles et commerciales ;

- Nantissements d'actifs (bâtiments, stocks, créances, comptes bancaires, etc.) ;
- Cautions et avals ;
- Garanties institutionnelles ;
- Garanties souveraines.

La Banque surveille de près les garanties détenues sur les prêts dépréciés, la probabilité que la Banque les réalise pour atténuer les pertes de crédit potentielles devenant plus forte à partir de ce moment.

(e) Allocation des pertes

La dépréciation comptabilisée au cours de la période est affectée par divers facteurs, tels que décrits ci-dessous :

- Transferts entre l'Étape 1 et les étapes 2 ou 3 en raison d'instruments financiers qui subissent des variations significatives de leur risque de crédit ou devenant dépréciés au cours de la période, et le "step up" (ou "step down") qui en résulte entre 12- mois ECL et LTECL ;
- Dotations supplémentaires pour les nouveaux instruments financiers comptabilisés au cours de la période, ainsi que les reprises pour les instruments financiers décomptabilisés au cours de la période ;
- Impact sur l'ECL en raison des changements dans les PD, EAD et LGD au cours de la période, résultant de l'actualisation régulière des entrées dans les modèles ;
- Impacts sur la mesure de l'ECL dus aux modifications apportées aux modèles et aux hypothèses ;
- Actifs financiers décomptabilisés au cours de la période et sorties des dépréciations liées aux actifs qui ont été radiés au cours de la période.

(f) Politique de constatation des pertes sur crédits

La Banque constate les pertes sur ses prêts, en tout ou en partie, lorsqu'elle a épuisé tous les moyens de recouvrement et a conclu qu'il n'y a plus de possibilités raisonnables de recouvrer ces créances. Les indices qu'il n'y a plus de possibilités raisonnables de recouvrer ces créances comprennent :

- La cessation des activités du tiers concerné ; et
- Lorsque la méthode de recouvrement de la Banque consiste à saisir une garantie et que la valeur de la garantie est telle qu'il n'y a aucune attente raisonnable de la réaliser intégralement.

La Banque peut constater des pertes sur des prêts qui font encore l'objet d'une action de recouvrement forcée et chercher par la suite à recouvrer intégralement les montants qui lui sont légalement dus, mais qui ont été partiellement passés en pertes parce qu'elle n'entrevoit pas radiés en raison de l'absence d'attente raisonnable de recouvrement intégral.

(g) Restructuration des prêts

La Banque restructure parfois les conditions des prêts accordés aux clients, à travers des renégociations commerciales du fait de difficultés rencontrées par les promoteurs, en vue de maximiser les chances de recouvrement intégral de la créance accordée. Ces activités de restructuration comprennent des accords sur les délais de paiement prolongés et des congés de paiement. Les politiques et pratiques de restructuration sont fondées sur des indicateurs ou des critères qui, de l'avis de la direction, indiquent que le paiement se poursuivra très probablement. Ces politiques font l'objet d'un réexamen continu.

Le risque de défaillance de ces prêts après restructuration est évalué à la date de clôture et comparé au risque dans les conditions initiales lors de la comptabilisation initiale, lorsque la restructuration n'est pas substantielle et n'entraîne donc pas la décomptabilisation de l'actif initial. La Banque surveille la performance ultérieure des prêts restructurés.

La Banque peut déterminer que le risque de crédit s'est considérablement amélioré après la restructuration, de sorte que les prêts puissent être déplacés de l'étape 3 ou de l'étape 2 (ECL sur la durée de vie) à l'étape 1 (ECL sur les 12 prochains mois).

(h) Concentration du risque de crédit

Exposition de la Banque

L'encours des prêts de la Banque au 31 décembre 2023 est composé de 85 prêts parmi lesquels 31 sont publics et 54 sont privés. Ces prêts forment au 31 décembre 2023 un encours brut de FCFA 721 638 millions.

Les 10 plus grandes expositions de la Banque au 31 décembre 2023 représentent un encours brut total de FCFA 333 111 millions correspondant à 46,16% du portefeuille brut. Ce sont tous des prêts classés dans la catégorie des prêts performants. Ils sont listés ci-après :

Rang	Intitulé du prêt	Pays de l'emprunteur	Catégorie du prêt	Qualité du prêt	Encours total
1	Projet de construction du nouveau terminal à passagers à l'aéroport international de Bata	Guinée Equatoriale	Public non-marchand	Performant	60 970
2	Projet de réaménagement de la route transgabonaise	Gabon	Privé	Performant	42 031
3	Projet d'aménagement et de bitumage de de la route Akurenam - Minang	Guinée Equatoriale	Public non-marchand	Performant	40 747
4	Réhabilitation et élargissement de la route nationale 1 entre le PK5 et le PK12	Gabon	Public non-marchand	Performant	34 713
5	Projet de construction d'un complexe cimentier à Akoga	Guinée Equatoriale	Privé	Performant	33 524
6	Projet de construction d'un complexe industriel d'exploitation des ruminants à DJARMAYA	Tchad	Public Marchand	Performant	33 451
7	Projet de construction et d'exploitation d'une centrale hydroélectrique de 200 MW à Sendje	Guinée Equatoriale	Public non-marchand	Performant	24 653
8	Projet de construction de l'aéroport de Libreville	Gabon	Privé	Performant	24 002
9	Prêt KELO-PALA	Tchad	Public non-marchand	Performant	21 511
10	Projet de rachat et de renforcement de capacités de la banque internationale pour le commerce	Gabon	Privé	Performant	17 509
					333 111

Répartition sectorielle des encours bruts

Les concentrations de risques de la Banque sont gérées par secteurs prioritaires que sont le transport, l'agro-industrie, l'industrie, la santé. La Banque intervient dans des secteurs clés de l'économie et son portefeuille de prêts aux 31 décembre 2023 et 2022 se répartit entre les différents secteurs économiques comme suit :

Secteur	31/12/2023	%	31/12/2022	%
Transport	338 817	46.95%	303 527	44.04%

Secteur	31/12/2023	%	31/12/2022	%
Energie	30 164	4.18%	33 122	4.81%
Agriculture & agro-industrie	103 679	14.37%	94 649	13.73%
Industrie	79 017	10.95%	74 078	10.75%
Mines	4 439	0.62%	5 073	0.74%
Santé	56 710	7.86%	63 046	9.15%
Education	10 254	1.42%	8 967	1.30%
Services & tourisme	16 321	2.26%	17 118	2.48%
Développement urbain	35 010	4.85%	37 428	5.43%
Finances	28 083	3.89%	33 009	4.79%
Divers	19 144	2.65%	19 144	2.78%
Prêts bruts	721 638	100%	689 161	100%

Répartition des encours bruts par catégorie de l'emprunteur

La répartition entre encours publics non marchands, encours publics marchands et encours privés, se présente comme suit :

Pour l'année 2023	ENCOURS TOTAUX	
	MONTANT	%
Privé	274 079	38%
Public marchand	72 138	10%
Public non-marchand	375 422	52%
TOTAL	721 638	100%

Répartition croisée de la qualité des prêts par secteurs d'activités

La répartition croisée de l'encours brut par qualité des prêts et par secteur d'activités au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

Année 2023	Performant		Douteux		Contentieux		Total	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Transport	338 817	52%	-	0%	-	0%	338 817	46.95%
Energie	30 164	5%	-	0%	-	0%	30 164	4.18%
Agriculture & agro-industrie	82 659	13%	18 821	81%	2 199	5%	103 679	14.37%
Industrie	63 150	10%	-	0%	15 868	35%	79 017	10.95%
Mines	4 439	1%	-	0%	-	0%	4 439	0.62%
Santé	53 533	8%	-	0%	3 176	7%	56 710	7.86%
Education	6 735	1%	920	4%	2 599	6%	10 254	1.42%
Services & tourisme	3 780	1%	3 009	13%	9 532	21%	16 321	2.26%
Développement urbain	35 010	5%	-	0%	-	0%	35 010	4.85%
Finances	27 714	4%	369	2%	-	0%	28 083	3.89%
Divers	6 890	1%	-	0%	12 254	27%	19 144	2.65%
TOTAL	652 891	100%	23 120	100%	45 627	100%	721 638	100.00%

La répartition de l'encours par guichet et par pays

Pays	Total encours bruts global			Nombre de Prêts		
	2 023	2 022	2021	2023	2022	2021
Cameroun	107 755	76 108	77 391	19	18	17
Centrafrique	12 862	12 903	12 794	4	5	4
Congo	91 749	87 109	70 394	15	12	11
Gabon	133 680	138 336	118 415	11	10	8
Guinée Equatoriale	206 448	207 107	186 677	20	18	17
Tchad	156 890	155 343	142 631	15	13	13
Autres pays	12 254	12 254	12 254	1	1	1
Total	721 638	689 161	620 556	85	77	71

27.3 Risque de liquidité

La Banque est une banque de développement et son objectif principal est d'obtenir des fonds pour prêter aux secteurs prioritaires de l'économie.

Le risque de liquidité représente le risque que la Banque éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables.

Pour limiter ce risque, la direction a négocié des sources de financement diversifiées provenant principalement d'institutions financières de développement, et a adopté une politique de gestion de ses actifs tenant compte de la liquidité, et un suivi quotidien des flux de trésorerie futurs et de ses liquidités.

La Banque a élaboré des processus de contrôle interne et des plans d'urgence pour gérer le risque de liquidité. Cela comprend une évaluation des flux de trésorerie attendus et la disponibilité de garanties de haute qualité qui pourraient être utilisées pour obtenir un financement supplémentaire si nécessaire.

Conformément à la politique de la Banque, la position de liquidité est évaluée selon divers scénarios, en tenant compte des facteurs de stress liés à la fois au marché en général et à la Banque en particulier. Les actifs liquides nets comprennent les espèces, les dépôts bancaires à court terme et les titres de créance liquides disponibles à la vente immédiate, moins les dépôts pour les banques et autres titres émis et les emprunts arrivant à échéance dans le mois suivant.

Pendant la pandémie de Covid-19 et depuis l'éclatement des événements en Ukraine, la Banque n'a pas connu de problèmes de trésorerie résultant de perturbations de ses opérations, de coûts d'exploitation plus élevés ou d'une diminution de la demande pour ses produits, faits qui auraient pu entraîner une érosion de revenus. La Banque a donc une solide position de liquidité, qui contribuera à atténuer toute volatilité du marché.

(a) Analyse des actifs et passifs financiers par échéances contractuelles restantes

Le tableau ci-dessous résume le profil des échéances des flux de trésorerie non actualisés des instruments financiers de la Banque au 31 décembre 2023.

Exercice 2023	Échu	A échoir dans moins de 6 mois	Dans entre 6 et 12 mois	1 - 3 ans	3 - 5 ans	5 - 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 023	0	0	0	0	0	0	63 023
Prêts et avances	66 963	35 821	49 584	196 495	146 879	138 334	20 110	654 186
Participations	132	132	264	1 056	989	2 452	0	5 025
Autres actifs financiers	321	321	643	1 856	1 107	898	0	5 146
Autres actifs	1 814	9 472	750	1 500	0	0	0	13 536
Total actifs financiers non actualisés (A)	132 253	45 746	51 241	200 907	148 975	141 684	20 110	740 916
Dettes financières								
Emprunts	13 265	21 761	90 494	231 061	177 522	31 187	0	565 290
Fonds spéciaux	284	284	568	2 273	2 273	5 681	0	11 363
Autres passifs	0	11 692	0	0	0	0	0	11 692
Total passifs financiers non actualisés (B)	13 549	33 737	91 062	233 334	179 795	36 868	0	588 345
Excédent / (déficit) net de liquidité (A-B)	118 704	12 009	-39 821	-32 427	-30 820	104 816	20 110	152 571

Le profil des échéances des flux de trésorerie non actualisés des instruments financiers de la Banque au 31 décembre 2022 sont quant à elles résumées dans le tableau ci-dessous.

Exercice 2022	Échu	A échoir dans moins de 6 mois	Dans entre 6 et 12 mois	1 - 3 ans	3 - 5 ans	5 - 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60 000	40 983	0	0	0	0	0	100 983
Prêts et avances	11 979	24 411	40 249	159 862	161 319	193 791	37 309	628 920
Participations	111	111	222	891	891	2 227	0	4 453
Autres actifs financiers	1 512	81	162	650	632	1 535	0	4 572
Autres actifs	4 173	14 294	750	1 500	0	0	0	20 717
Total actifs financiers non actualisés (A)	77 775	79 880	41 383	162 903	162 842	197 553	37 309	759 645
Dettes financières								
Emprunts	14 598	24 338	48 261	230 463	192 211	81 733	0	591 604
Fonds spéciaux	76	76	152	610	611	1 524	0	3 049
Autres passifs	0	14 139	0	0	0	0	0	14 139
Total passifs financiers non actualisés (B)	14 674	38 553	48 413	231 073	192 822	83 257	0	608 792
Excédent / (déficit) net de liquidité (A-B)	63 101	41 327	-7 030	-68 170	-29 980	114 296	37 309	150 853

27.4 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat de la banque ou la valeur des instruments financiers détenus.

L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le rendement du risque. La responsabilité globale de la gestion du risque de marché incombe à la Direction des Risques. Le département Trésorerie est responsable de l'élaboration de politiques détaillées de gestion du risque de marché et de la mise en œuvre quotidienne de ces politiques.

(a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque pour la Banque de voir sa rentabilité affectée négativement par suite de variations défavorables des taux d'intérêts. Le risque de taux se matérialise dans le cas où des actifs d'une durée et d'un taux donnés sont adossés à des passifs d'une durée et/ou d'un type de taux différent. La Banque gère son risque de taux d'intérêt en ayant un portefeuille équilibré de prêts et d'emprunts à taux fixes et variables.

Les tableaux sur les pages qui suivent résument les actifs et passifs financiers de la Banque à leur valeur comptable, classés selon la première des dates de refixation contractuelle ou d'échéance au 31 décembre.

Les tableaux ci-dessous résument le risque de taux d'intérêt de la Banque au 31 décembre.

Exercice 2023	Valeur comptable	Moins de 6 mois	Entre 6 et 12 mois	1 - 3 ans	3 - 5 ans	5 - 10 ans	Plus de 10 ans	Soldes non-sujets à variations des taux d'intérêt
Actifs financiers								
Soldes auprès de la banque centrale	44 985	0	0	0	0	0	0	44 985
Montants auprès d'autres banques	18 033	0	0	0	0	0	0	18 033
Prêts et avances	654 186	0	0	0	0	0	0	654 186
Participations	5 025	0	0	0	0	0	0	5 025
Autres actifs financiers	18 687	0	0	0	0	0	0	18 687
Total actifs financiers	740 916	0	0	0	0	0	0	740 916
Passifs financiers								
Emprunts	565 290	2 701	6 979	17 819	13 690	2 405	0	521 695
Fonds spéciaux	11 363	0	0	0	0	0	0	11 363
Autres passifs	11 692	0	0	0	0	0	0	11 692
Total passifs financiers	588 346	2 701	6 979	17 819	13 690	2 405	0	544 751
Ecart de sensibilité aux taux d'intérêt au 31 décembre 2023	152 570	-2 701	-6 979	-17 819	-13 690	-2 405	0	196 165

Les échéances des actifs et des passifs et la capacité de remplacer, à un coût acceptable, les passifs portant intérêt à mesure qu'ils arrivent à échéance, sont des facteurs importants pour évaluer la liquidité de la Banque et son exposition aux variations des taux d'intérêt et des taux de change.

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (BDEAC)

ETATS FINANCIERS IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

(chiffres en millions de Francs CFA – XAF)

Exercice 2022	Valeur comptable	Moins de 6 mois	Entre 6 et 12 mois	1 - 3 ans	3 - 5 ans	5 - 10 ans	Plus de 10 ans	Soldes non-sujets à variations des taux d'intérêt
Actifs financiers								
Soldes auprès de la banque centrale	97 638	0	0	0	0	0	0	97 638
Montants auprès d'autres banques	3 331	0	0	0	0	0	0	3 331
Prêts et avances	628 920	0	0	0	0	0	0	628 920
Participations	4 453	0	0	0	0	0	0	4 453
Autres actifs financiers	25 301	0	0	0	0	0	0	25 301
Total actifs financiers	759 643	0	0	0	0	0	0	759 643
Passifs financiers								
Emprunts	591 604	4 258	5 277	25 201	21 018	8 937	0	526 913
Fonds spéciaux	3 049	0	0	0	0	0	0	3 049
Autres passifs	14 139	0	0	0	0	0	0	14 139
Total passifs financiers	608 791	4 258	5 277	25 201	21 018	8 937	0	544 100
Ecart de sensibilité aux taux d'intérêt au 31 décembre 2022	150 851	-4 258	-5 277	-25 201	-21 018	-8 937	0	215 542

(b) Risque de change

Le risque de change est l'éventualité d'enregistrer des pertes liées à une évolution défavorable des taux de change sur le marché.

La Banque ne s'engage pas activement dans des opérations de négociation de devises et, par conséquent, l'exposition de la Banque au risque de change se limite aux emprunts contractés en devises étrangères.

Les tableaux ci-dessous résument le niveau de l'exposition de la Banque au risque de change au 31 décembre 2023 et 2022 ; ils donnent la valeur en FCFA des actifs et dettes de la Banque en dollars américains :

	Au 31 décembre 2023 USD	Au 31 décembre 2022 USD
Actifs financiers		
Soldes avec les banques	0	0
Prêts et avances	0	0
Autres actifs	0	0
Total des actifs financiers (A)	0	0
Passifs financiers		
Emprunts	44 070	65 004
Fonds spéciaux	0	0
Autres passifs	0	0
Total des passifs financiers (B)	44 070	65 004
Position bilancielle nette (A – B)	-44 070	-65 004

Swap de devises étrangères

Il arrive que la Banque conclue des swaps de devises avec d'autres institutions financières à des fins de gestion des risques. Cette stratégie découle du fait que la Banque lève certains de ses ressources en devises, tandis que les prêts sont octroyés en monnaie locale (FCFA).

La Banque n'a pas conclu de swap au cours de la période.

Analyse de sensibilité

Au 31 décembre, si le franc CFA s'était affaibli/renforcé de +/- 10% par rapport au dollar américain, toutes autres variables restant constantes, l'effet sur le résultat avant impôt aurait été le suivant :

Devise	% Changement de taux	Effet sur le résultat (millions de FCFA) 2023	Effet sur le résultat (millions de FCFA) 2022
USD	+/- 10%	-/+ 4 407	-/+ 6 500

(c) Risque de prix des actions

La Banque détient des participations minoritaires dans des entreprises opérant dans divers pays de la zone CEMAC. Ces participations sont présentées dans la note 13 – Autres actifs financiers ci-dessus. Ces participations ne sont pas cotées à une bourse de valeurs ; par conséquent la Banque n'est pas exposée à un risque de variation de prix d'actions.

28 PARTIES LIEES

Les parties contrôlant la BDEAC sont les états CEMAC, qui détiennent 40,68% des actions de la Banque. 26,74% des actions sont détenues par la BEAC et 4,12% sont détenues par les autres actionnaires de la Banque. A fin décembre 2023, 28.46% du capital social autorisé n'était pas encore souscrit.

Un certain nombre d'opérations sont conclues avec les parties liées dans le cours normal de l'exploitation de la Banque. Il s'agit notamment de l'octroi des prêts, du financement d'études, de la réception de dépôts de ces parties.

Les transactions avec les parties liées, ainsi que les encours à la clôture, sont listées ci-après.

28.1 Prêts et avances à des parties liées

Le tableau ci-dessous présente l'encours des prêts et avances aux parties liées :

	31/12/2023	31/12/2022
Prêts et avances à la direction de la Banque	0	0
Prêts et avances aux actionnaires*	437 521	420 235
Prêts et avances à des entités associées aux actionnaires**	28 784	91 409
TOTAL	468 328	511 644

* Prêts aux états

** Prêts aux sociétés publiques et parapubliques

28.2 Dettes envers les parties liées

L'encours de prêts dus aux parties liées est analysé comme suit :

Partie liée	Nature de l'emprunt	31/12/2023	31/12/2022
Afreximbank	Lignes (2) de prêts à moyen terme	37 871	56 790
BEAC	Ligne de refinancement revolving	45 374	8 173
BEAC	Compte courant d'associé	49 760	73 746
BEAC	Ligne de refinancement dédiée aux actions de lutte contre la covid-19	34 800	43 500
BADEA	Lignes (4) de prêts à moyen terme	38 997	21 333
TOTAL		206 802	203 542

28.3 Termes et conditions des transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées sont effectuées à des conditions équivalentes à celles qui prévalent dans les transactions avec les tiers sans lien de dépendance avec la Banque. Les soldes impayés à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et sans intérêt et le règlement s'effectue en espèces. Aucune garantie n'a été fournie ou reçue pour les créances ou dettes de parties liées.

28.4 Rémunération de la direction et des administrateurs

La rémunération servie aux cadres ayant rang de directeur, aux mandataires sociaux (Président et Vice-Président) et aux administrateurs se présente comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et traitements de la direction	332	294
Indemnités versées aux administrateurs et aux représentants des actionnaires	265	224
TOTAL	597	518

Les rémunérations du Président et du Vice-Président sont fixées par les organes délibérants (Assemblée Générale et Conseil d'administration) alors que celles des Directeurs sont conformes à la grille salariale de la Banque. La rémunération des administrateurs est fixée par l'Assemblée Générale.

Les engagements de retraite sont relatifs aux indemnités de retraite à verser aux cadres de Direction à leur départ définitif de la Banque.

29 ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A la date de présentation de ces états financiers, il n'y a pas d'événements postérieurs à la date de clôture qui nécessitent une divulgation ou des ajustements aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

30 INCIDENCE DE LA PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS

Pour mener à bien sa mission, qui consiste à contribuer au développement des économies des pays de la sous-région Afrique centrale, la Banque s'est engagée dans un processus d'élargissement et diversification de son actionnariat, en ouvrant son capital social à de nouveaux actionnaires non régionaux, afin de mobiliser de nouvelles ressources financières et de renforcer sa crédibilité à l'échelle sous régionale et internationale. Pour y parvenir, une des actions prioritaires engagée par la direction a été d'améliorer la qualité de son information financière, en migrant du plan comptable actuel, initialement adopté en 1979 et inspiré du Plan Comptable OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires), avec des amendements, vers un système comptable conforme aux normes internationales d'information financière (normes IFRS) telles qu'édictées par le Bureau international des normes comptables (l'IASB).

Le but de cette transition vers les normes IFRS est la production d'une information comptable fiable, pertinente et compréhensible par ses actionnaires non-régionaux et les autres acteurs internationaux pouvant permettre à la Banque d'atteindre ses objectifs de mobilisation de ressources.

La BDEAC publie ses premiers états financiers en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Comme tout premier adoptant et afin de respecter les normes de présentation du référentiel international, la Banque doit présenter l'exercice 2022 qui doit être préparé selon les normes IFRS applicables en 2023. Il en résulte une date de transition aux normes IFRS au 1^{er} janvier 2022, date de préparation du bilan d'ouverture en IFRS.

30.1 Exemption appliquée

Lors de la première application des normes IFRS, sont permises certaines exemptions à l'application rétrospective. Ainsi les terrains étaient portés dans l'état de la situation financière préparé conformément aux normes comptables internes sur la base d'une évaluation réalisée au 31 décembre 2017. La Banque a considéré que cette valeur était représentative de la juste valeur des terrains à la date de transition.

30.2 Estimations

Les estimations au 1^{er} janvier 2022 sont cohérentes avec celles faites pour les mêmes dates conformément aux normes internes BDEAC, à l'exception des actions non cotées, pour lesquels l'application des normes internes ne nécessite pas l'usage d'estimations.

Les estimations retenues par la Banque pour présenter ces montants selon les normes IFRS reflètent les conditions au 1^{er} janvier 2022, date de transition aux IFRS et aux exercices 2022 et 2023.

30.3 Présentation comparative des comptes en normes IFRS et en normes internes BDEAC

Réconciliation de l'état de la situation financière au 31 décembre 2023

En millions de Francs CFA	Notes	Comptes BDEAC au 31 décembre 2023	Ajustements / Reclassements	Comptes IFRS au 31 décembre 2023
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	63 023	-	63 023
Prêts et créances à la clientèle	A	669 968	(15 782)	654 186
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	-	5 146	-	5 146
Actifs financiers évalués à la juste valeur	B	5 473	(448)	5 025
Autres actifs	C	9 363	4 173	13 536
Immeubles de placement	D	-	7 510	7 510
Droits d'utilisation de biens locatifs	E	-	500	500
Immobilisations corporelles	F	24 300	(8 259)	16 040
Immobilisations incorporelles	G	2 239	(1 417)	822
Charges immobilisées	H	6 417	(6 417)	-
TOTAL ACTIF		785 929	(20 140)	765 789
PASSIF				
Dettes				
Passifs évalués au coût amorti	I	570 251	(4 961)	565 290
Autres passifs	J	8 968	2 724	11 692
Fonds spéciaux	-	11 363	-	11 363
Subventions et dons	K	17 355	(4 173)	13 182
Provisions	L	7 853	(6 927)	926
Obligations locatives	E	-	615	615
Total des dettes		615 791	(12 722)	603 068
Fonds réglementés	M	9 295	-	9 295
Capitaux propres				
Capital social	-	112 247	-	112 247
Primes d'émission	-	2 687	-	2 687
Réserves obligatoires	-	4 536	-	4 536
Réserves libres	K	15 960	4 207	20 166
Report à nouveau	30.4	22 266	(9 405)	12 861
Résultat de l'exercice	30.5	3 147	(2 219)	928
Total des capitaux propres		160 843	(7 418)	153 426
TOTAL PASSIF		785 929	(20 140)	765 789

Réconciliation de l'état de la situation financière au 31 décembre 2022

En millions de Francs CFA	Notes	Comptes BDEAC au 31 décembre 2022	Ajustements / Reclassements	Comptes IFRS au 31 décembre 2022
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	100 983	-	100 983
Prêts et créances à la clientèle	A	642 124	(13 204)	628 920
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	-	4 572	-	4 572
Actifs financiers évalués à la juste valeur	B	5 388	(935)	4 453
Autres actifs	C	18 453	2 264	20 717
Immeubles de placement	D	-	7 824	7 824
Droits d'utilisation de biens locatifs	E	-	644	644
Immobilisations corporelles	F	22 550	(8 481)	14 069
Immobilisations incorporelles	G	1 990	(1 417)	573
Charges immobilisées	H	7 574	(7 574)	-
TOTAL ACTIF		803 634	(20 879)	782 754
PASSIF				
Dettes				
Passifs évalués au coût amorti	I	598 086	(6 483)	591 604
Autres passifs	J	11 462	2 677	14 139
Fonds spéciaux	-	3 049	-	3 049
Subventions et dons	K	25 462	(9 705)	15 757
Provisions	L	7 580	(6 854)	727
Obligations locatives	E	-	763	763
Total des dettes		645 639	(19 601)	626 038
Fonds réglementés	M	7 295	-	7 295
Capitaux propres				
Capital social	-	110 273	-	110 273
Primes d'émission	-	2 687	-	2 687
Réserves obligatoires	-	4 121	-	4 121
Réserves libres	K	8 938	11 229	20 166
Report à nouveau	30.4	20 535	(18 018)	2 517
Résultat de l'exercice	30.5	4 146	5 512	9 657
Total des capitaux propres		150 700	(1 278)	149 422
TOTAL PASSIF		803 634	(20 879)	782 754

Réconciliation de l'état de la situation financière au 1^{er} janvier 2022

En millions de Francs CFA	Notes	Comptes BDEAC au 1 ^{er} janvier 2022	Ajustements / Reclassements	Comptes IFRS au 1 ^{er} janvier 2022
ACTIF				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	88 360	-	88 360
Prêts et créances à la clientèle	A	575 920	(15 330)	560 590
Autres actifs financiers évalués au coût amorti	-	2 782	-	2 782
Actifs financiers évalués à la juste valeur	B	5 254	(2 034)	3 220
Autres actifs	C	18 972	1 340	20 312
Immeubles de placement	D	-	8 137	8 137
Droits d'utilisation de biens locatifs	E	-	302	302
Immobilisations corporelles	F	21 520	(8 704)	12 816
Immobilisations incorporelles	G	1 554	(1 417)	137
Charges immobilisées	H	5 486	(5 486)	-
TOTAL ACTIF		719 848	(23 192)	696 656
PASSIF				
Dettes				
Passifs évalués au coût amorti	I	519 608	(4 884)	514 724
Autres passifs	J	9 097	2 448	11 545
Fonds spéciaux	-	8 387	-	8 387
Subventions et dons	K	26 425	(9 705)	16 720
Provisions	L	5 406	(4 689)	717
Obligations locatives	E	-	433	433
Total des dettes		568 924	(16 398)	552 526
Fonds réglementés	M	5 530	-	5 530
Capitaux propres				
Capital social		107 348	-	107 348
Primes d'émission		2 687	-	2 687
Réserves obligatoires		3 546	-	3 546
Réserves libres		8 938	11 229	20 166
Report à nouveau		17 122	2 590	19 712
Résultat de l'exercice		5 754	(20 613)	(14 859)
Total des capitaux propres		145 394	(6 794)	138 600
TOTAL PASSIF		719 848	(23 192)	696 656

Réconciliation du compte de résultat et des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2023

En millions de Francs CFA	Notes	Comptes BDEAC au 31 décembre 2023	Ajustements / Reclassements	Comptes IFRS au 31 décembre 2023
Intérêts sur prêts et produits assimilés	N	43 691	3 813	47 504
Intérêts sur emprunts et charges assimilées	O	(32 359)	(1 521)	(33 880)
Marge sur intérêts		11 332	2 292	13 624
Commissions et produits assimilés		5 135	-	5 135
Commissions payées et charges assimilées		(313)	-	(313)
Marge sur frais et commissions		4 822	-	4 822
Résultat des placements		1 735	-	1 735
Produit net de l'activité bancaire		17 889	2 292	20 181
Gains / (Pertes) de change		357	-	357
Autres produits d'exploitation	P	130	467	597
Dépréciation prêts et produits à recevoir sur prêts	A	(1 604)	(5 607)	(7 212)
Charges du personnel		(7 406)	(130)	(7 537)
Autres dépenses administratives		(4 717)	(159)	(4 875)
Résultat d'exploitation		4 649	(3 138)	1 511
Dividendes reçus		165	-	165
Dépréciation des autres actifs financiers		-	-	-
Amortissements et provisions	Q	(1 685)	918	(767)
Dépréciation des actifs non financiers		18	-	18
BÉNÉFICE / (PERTE) DE L'EXERCICE		3 147	(2 219)	928
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL				
Éléments non susceptibles d'être ultérieurement reclassés en résultat				
Résultat sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	-	-
Ecart actuariels sur régimes de retraite		-	-	-
Ecart de réévaluation des actifs non financiers		-	-	-
		-	-	-
Éléments susceptibles d'être ultérieurement reclassés en résultat		-	-	-
RESULTAT GLOBAL TOTAL		3 147	(2 219)	928

Réconciliation du compte de résultat et des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2022

En millions de Francs CFA	Notes	Comptes BDEAC au 31 décembre 2022	Ajustements / Reclassements	Comptes IFRS au 31 décembre 2022
Intérêts sur prêts et produits assimilés	N	39 341	1 771	41 112
Intérêts sur emprunts et charges assimilées	O	(23 595)	(1 015)	(24 610)
Produits d'intérêts nets		15 746	756	16 502
Commissions et produits assimilés		6 789	-	6 789
Commissions payées et charges assimilées		(713)	-	(713)
Produit net de frais et commissions		6 076	-	6 076
Résultat des placements		495	-	495
Produit net de l'activité bancaire		22 317	756	23 073
Gains / (Pertes) de change	P	(1 418)	221	(1 197)
Autres produits d'exploitation	Q	213	1 100	1 312
Dépréciation des prêts et produits à recevoir sur prêts	A	(1 665)	1 390	(275)
Charges du personnel	R	(7 387)	(10)	(7 396)
Autres dépenses administratives		(4 594)	(365)	(4 959)
Résultat d'exploitation		7 466	3 092	10 559
Dividendes reçus		-	-	-
Dépréciation des autres actifs financiers		-	-	-
Amortissements et provisions	S	(3 321)	2 419	(902)
Dépréciation des actifs non financiers		-	-	-
BÉNÉFICE / (PERTE) DE L'EXERCICE		4 146	5 512	9 657
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL				
Éléments non susceptibles d'être ultérieurement reclassés en résultat				
Gain sur les titres de participation évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	-	-
Écarts actuariels sur régimes de retraite		-	-	-
Écart de réévaluation des actifs non financiers		-	-	-
		-	-	-
Éléments susceptibles d'être ultérieurement reclassés en résultat		-	-	-
RESULTAT GLOBAL TOTAL		4 146	5 512	9 657

Réconciliation de l'état des flux de trésorerie

La Banque n'a pas présenté d'état des flux de trésorerie pour les comptes statutaires, aussi il n'a pas été possible de préparer cette réconciliation.

NOTES SUR LES AJUSTEMENTS IFRS

Note A : Prêts et crédit à la clientèle

La modification de ce poste provient essentiellement des différences sur le montant de la dépréciation des comptes clients.

La détermination de la provision pour dépréciation des comptes clients présente des différences significatives avec l'approche de l'IFRS 9. Actuellement, la Banque détermine le montant de cette provision en suivant les directives de ses règlements internes, qui prévoient que la provision est constituée sur l'encours risqué de la manière suivante, sans prise en compte des garanties prises en couverture des encours restant dus :

- 15% au bout de la première année
- 25% au bout de la deuxième année
- 35% au bout de la troisième année
- 50% au bout de la quatrième année
- 75% au bout de la cinquième année
- 100% au bout de la sixième année.

L'adoption des IFRS a fondamentalement modifié la comptabilisation des pertes de valeur des prêts et créances octroyés par la Banque en remplaçant l'approche des pertes subies selon les normes internes par une approche prospective des pertes de crédit attendues (ECL). Les IFRS exigent que la Banque comptabilise une provision pour ECL pour tous les instruments de dette non détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les actifs contractuels.

Au 1^{er} janvier 2022, le montant des ECL est de FCFA 59 966 millions. Par rapport aux FCFA 21 022 millions initialement comptabilisé par la Banque à titre de dépréciation des créances clients à la même date, et aux FCFA 23 614 millions d'intérêts réservés remontés dans les comptes lors du passage aux IFRS, la différence de FCFA 15 330 millions explique la correction opérée au 1^{er} janvier 2022 sur l'encours des prêts. La différence constatée dans le compte du résultat à cette date correspond à la combinaison de l'annulation de la charge déterminée selon les règles comptables de la BDEAC et de la constatation de la dépréciation déterminée selon les règles IFRS.

La correction de FCFA 15 782 millions effectuée sur ce poste au 31 décembre 2023 (FCFA 13 204 millions au 31 décembre 2022) correspond à la différence entre le montant des ECL déterminé selon les règles IFRS (FCFA 67 452 millions, FCFA 60 241 millions au 31 décembre 2022) et celui déterminé selon les règles comptables internes à la BDEAC (FCFA 25 003 millions pour l'exercice 2023, FCFA 22 436 millions pour l'exercice 2022), auquel il faut ajouter le montant des intérêts réservés remontés dans les prêts à la clientèle (FCFA 26 667 millions pour l'exercice 2023, FCFA 24 601 millions au 31 décembre 2022), suivis comme des valeurs de hors-bilan alors que dans les règles comptables interne de la BDEAC.

Note B : Actifs financiers évalués à la juste valeur

Au 1^{er} janvier 2022, les titres de participations s'élevaient à FCFA 5 254 millions dans les comptes de la BDEAC. Ces titres, évalués à la juste valeur, s'élèvent à FCFA 3 220 millions à cette date dans les comptes en normes IFRS, soit une variation de juste valeur de FCFA 2 034 millions.

Les ajustements passés au 31 décembre 2022 dans ce poste, dont l'incidence nette est de FCFA 935 millions, se justifient comme suit :

- Transfert hors de ce poste des coupons obligataires détenus pour le compte du personnel (-FCFA 3 000 millions), pour le poste « Autres créances » ;
- Annulation de la dépréciation précédemment constituée sur ces investissements en actions (+FCFA 201 millions) ;
- Ajustement de la valeur des investissements en actions pour les présenter à leur juste valeur de +FCFA 1 864.

Note C : Autres actifs

La différence sur le poste Autres actifs provient :

- Du reclassement des avances sur immobilisations du poste « immobilisations corporelles » vers le poste « Autres actifs », ces avances étant à de court terme par essence (+FCFA 1 417 millions) depuis la date de transition ;
- Du transfert dans ce poste, des coupons obligataires détenus pour le compte du personnel (+FCFA 3 000 millions), sortis des « titres de participation » (investissements en actions comptabilisés comme Actifs financiers évalués à la juste valeur) depuis la date de transition ;
- Du reclassement de l'avance sur subvention, initialement présenté en diminution du poste subvention, vers le poste Autres actifs pour traduire leur statut d'avances à recouvrer, la procédure d'autorisation de leur sortie du poste subvention n'étant pas encore achevée (en mouvements cumulés pour +FCFA 1 523 millions en 2022 et +FCFA 13 millions en 2023) ;
- De la comptabilisation en charge, de la perte de change initialement comptabilisée dans l'état de la situation financière comme une créance (- FCFA 4 601 millions au 1^{er} janvier 2022, -FCFA 3 677 millions au décembre 2022 et -FCFA 257 millions au 31 décembre 2023).

Note D : Immeubles de placement

Ce poste retrace la valeur des immeubles que la Banque détient à des fins d'investissement (perception de loyers) plutôt que pour l'utilisation pour ses besoins opérationnels courants.

L'écriture passée dans ce poste correspond au reclassement de la valeur de l'immeuble Yoka Bernard, dont l'utilisation correspond à la définition d'un immeuble de placement.

Cet immeuble est évalué selon la méthode du coût.

A la date de transition, la valeur brute de cet immeuble s'élevait à FCFA 10 071 millions, amortie à hauteur de FCFA 1 934 millions soit une valeur net comptable de FCFA 8 137 millions au 1^{er} janvier 2022.

Les amortissements pour les exercices 2022 et 2023 s'élèvent à FCFA 314 millions pour chacun de ces exercices.

Note E : Droits d'utilisation de biens locatifs et obligations locatives y relatives

Ces ajustements se justifient par la différence de traitement entre les IFRS et les normes internes de la Banque sur le traitement des contrats de location de biens. Les ajustements comptabilisés sur ce poste proviennent du traitement IFRS explicité à la note 24 ci-dessus ; ils se justifient par l'application de la norme IFRS 16.

Note F : Immobilisations corporelles

L'écriture passée dans ce poste est un reclassement de la valeur nette de l'immeuble Yoka Bernard, reclassé comme un immeuble de placement comme expliqué ci-dessus.

Au regard de la nature des autres immobilisations que la Banque détient actuellement, il n'a pas été jugé pertinent de procéder à d'autres retraitements.

Note G : Immobilisations incorporelles

L'écriture passée dans ce poste est un reclassement de la valeur des « avances et acomptes sur immobilisations », initialement présentées comme des immobilisations incorporelles, mais qu'il conviendrait de reclasser en créances dans les Autres actifs (FCFA 1 417 millions depuis la date de transition aux IFRS).

Note H : Charges immobilisées

Les charges immobilisées ne remplissent pas les conditions de classement en immobilisations dans une comptabilité tenue en normes IFRS, dans la mesure où la Banque n'exerce aucun contrôle sur ces valeurs, et par conséquent ont été annulés.

Dans le plan comptable de la BDEAC, ces charges immobilisées sont composées des :

- Frais d'émissions des emprunts qui sont étalés ;
- Frais exceptionnel à étaler sur plusieurs exercices.

Conformément aux dispositions d'IFRS 9 relatif à la détermination du taux d'intérêt effectif, les « frais d'émission d'emprunts » nets ont été reclassés en diminution de la valeur initiale des emprunts. A la date de transition, ces frais s'élevaient à FCFA 5 379 millions, amortis à hauteur de FCFA 398 millions soit un net de FCFA 4 981 millions. Les montants nets de reclassement pour les exercices 2022 et 2023 s'élèvent respectivement à FCFA 6 824 millions et FCFA 5 725 millions.

A la date de transition, les frais exceptionnels à étaler s'élevaient à FCFA 787 millions, amortis à hauteur de FCFA 282 millions soit un montant net de FCFA 505 millions. Pour les exercices 2022 et 2023, les frais exceptionnels à étaler en net s'élèvent respectivement à FCFA 7 749 millions et FCFA 692 millions.

Note I : Passifs évalués au coût amorti

Ce poste comprend ce qui était antérieurement classé comme « ressources externes » dans la présentation des états financiers selon les normes internes de la BDEAC. Ces ressources externes incluaient les emprunts obligataires, les emprunts ordinaires, les dettes rattachées sur emprunts et dépôts de trésorerie, les dépôts de garanties et les dépôts de trésorerie.

L'ajustement comptabilisé se rapporte aux emprunts obligataires contractés par la Banque. Ceux-ci ont été contractés après prise en charge de frais importants qui ont été retraités pour déterminer le taux d'intérêt effectif (TIE) des emprunts concernés. Les tableaux d'amortissement modifiés préparés après la détermination du TIE a conduit à ajuster les comptes à hauteur des montants qui ont été comptabilisés, pour aligner l'encours des emprunts à leur valeur déterminée selon les normes IFRS.

Note J : Autres passifs

La Banque alloue une retraite complémentaire à ses employés. A cet effet, dans le cadre de cet engagement dont les cotisations la dégagent de toute autre obligation et qui de ce fait représente une obligation à contribution définie, la Banque reconnaît une dette qui, dans les normes internes BDEAC, était comptabilisée en provision et classée dans les provisions en haut du bilan.

La retraite complémentaire étant donc un passif exigible à tout moment, dans le cadre de la préparation des comptes en normes IFRS la dette correspondante a été reclassée à court terme, son montant étant connu et son exigibilité étant à court terme. Ceci explique l'écriture de reclassement qui a été comptabilisée pour ramener ce montant des comptes de provisions vers les Autres passifs.

Note K : Subventions et dons

Tel qu'expliqué dans la note sur les Autres actifs, une des écritures de reclassement comptabilisée dans ce poste se justifie par le reclassement de l'avance sur subvention (pour un montant de FCFA 1 524 millions), initialement présenté en diminution du poste subvention, vers les autres actifs pour traduire leur statut d'avances à recouvrer, la procédure d'autorisation de leur sortie du poste subvention n'étant pas encore achevée.

La valeur des terrains reçus en donation sans contrepartie de certains Etats de la CEMAC, se chiffrant à FCFA 11 229 millions à la date de transition et aux 31 décembre 2022 et 2023, a également été reclassée vers les « réserves libres », l'affectation d'une valeur à ces terrains ayant été faite suite à une réévaluation dont la différence est considérée comme un écart de réévaluation à comptabiliser dans les capitaux propres de la Banque.

Note L : Provisions

Les principaux retraitements concernent la provision pour risques généraux et les départs à la retraite.

En effet et en conformité avec ses règlements internes, pour la préparation de ses comptes en normes internes la BDEAC dote une provision pour risques généraux destinée à couvrir les pertes non clairement identifiées sur les prêts à la clientèle. Cette provision est déjà couverte par la dépréciation des créances, elle aurait pu être annulée mais elle provient d'une disposition réglementaire interne qui oblige la Banque à se constituer des réserves pour faire face à des risques.

Au regard des normes IFRS elle est plutôt un élément des fonds propres, qui sont la somme des capitaux propres et des fonds réglementés. Une écriture de reclassement a donc été passée pour présenter la « provision pour risques généraux » comme un éléments des fonds propres.

Le reclassement de cette provision s'élève à FCFA 2 256 millions à la date de transition et à respectivement FCFA 2 717 millions et FCFA 2 957 millions pour les exercices 2022 et 2023.

La BDEAC comptabilise également des provisions pour départs à la retraite dans ses comptes selon une méthode non conforme aux normes IFRS. Les provisions comptabilisées selon les normes de la Banque sont annulées et remplacé par la DBO calculé en conformité avec les normes internationales. Les corrections apportées sont de FCFA 2 433 millions à la date de transition, FCFA 3 253 millions pour 2022 et FCFA 3 897 millions pour 2023.

Pour l'exercice 2022, une provision pour pertes de FCFA 887 millions a été annulée pour arriver au solde des comptes IFRS, car elle ne correspondait pas à la définition d'une provision selon les normes IFRS.

Note N : Intérêts sur prêts et produits assimilés

Les écritures d'ajustement comptabilisées sur ce poste à la date de transition au 1^{er} janvier 2022, et aux 31 décembre 2022 et 2023, respectivement de FCFA 2 180 millions, FCFA 1 771 millions et FCFA 3 813 millions consistent en :

- La reconnaissance en prêts, des intérêts facturés aux clients du secteur privé, initialement comptabilisés en diminution des produits d'intérêts. L'impact sur le revenu de l'exercice 2023 est une hausse des revenus de FCFA 1 747 millions (il était de FCFA 783 millions au

31 décembre 2022 et de FCFA 1 440 millions à la date de transition).

- La reconnaissance en produits, des intérêts réservés (intérêts dus sur prêts douteux et contentieux) initialement comptabilisés en hors bilan. L'impact net de cet ajustement est nul sur le compte de résultat (encours entièrement provisionnés), mais a dégagé un revenu supplémentaire de FCFA 2 066 millions au 31 décembre 2023. Ce montant était de FCFA 740 millions à la date de transition, et FCFA 988 millions au 31 décembre 2022.

Note O : Intérêts sur emprunts et charges assimilées

L'ajustement de FCFA 1 521 millions effectué au 31 décembre 2023 sur ce poste provient de la correction du montant des intérêts annuels sur les emprunts, en application de la méthode du coût amorti.

Note P : Autres produits d'exploitation

L'ajustement opéré sur ce poste se rapporte à la constatation de l'accroissement de la valeur des titres de capitaux propres détenus par la Banque.

Note Q : Amortissements et provisions

Les corrections apportées à ce poste incluent l'annulation de l'amortissement annuels des frais à étaler sur plusieurs exercices, l'annulation des frais d'emprunt retraités selon les règles de la norme IFRS 9 pour l'amortissement des emprunts selon la méthode du TIE, le transfert de la provision pour départ à la retraite, présentée dans les charges du personnel. Ces corrections incluent également le transfert de la provision pour retraite reclassé dans les charges du personnel, ainsi que l'annulation de la charge dotée en normes comptables BDEAC au cours de chaque exercice au titre de la provision pour risques généraux. La comptabilisation d'un complément d'amortissements sur l'immeuble de placement suite à sa décomposition en composants, ainsi que la constatation de l'amortissement annuel des droits d'utilisation des biens pris en location viennent compléter les ajustements enregistrés sur ce poste.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le poste a également été ajusté d'une annulation d'une provision non justifiée pour pertes, pour un montant de FCFA 887 millions.

30.4 Résumé de l'impact sur les capitaux propres de la Banque

Pour arriver au montant des capitaux propres à présenter selon les normes IFRS, un certain nombre de corrections comptables ont été effectuées sur le poste « report à nouveau », afin d'aligner son solde en normes comptables internes à ce que devrait être ce solde en normes IFRS. L'incidence globale de ces écritures a été une augmentation de FCFA 2 153 millions des capitaux propres au 1^{er} janvier 2022 (date de transition aux IFRS).

Le détail de ces écritures est présenté ci-après :

	Au 1^{er} janvier 2022
Report à nouveau en normes locales	17 122
(a) Annulation des frais à étaler de rapportant aux exercices précédents, non considérés comme des actifs au sens des IFRS	-705
(b) Annulation des amortissements sur frais à étaler, non considérés comme des actifs au sens des IFRS	158
(c) Annulation de la provision pour risques généraux, qui ne correspond pas à la définition d'une provision	1 835
(d) Ajustement de la provision pour indemnités de départ à la retraite, pour l'aligner au montant déterminé selon les règles de l'IAS 19	81

		Au 1^{er} janvier 2022
(e)	Annulation de la charge constituée en diminution des intérêts non encaissés sur échéances dues des clients privés	102
(f)	Alignement de la dépréciation des prêts performants à leur niveau déterminé selon la méthode des pertes de crédits attendues conforme à la norme IFRS 9	-365
(g)	Alignement de la dépréciation des prêts douteux et immobilisés à leur niveau déterminé selon la méthode des pertes de crédits attendues conforme à la norme IFRS 9	2 702
(h)	Alignement de la dépréciation des prêts contentieux à leur niveau déterminé selon la méthode des pertes de crédits attendues conforme à la norme IFRS 9	-2 656
(i)	Comptabilisation des droits d'utilisation des biens locatifs, des obligations locatives y relatives et reconnaissance de leur impact sur les capitaux propres	-137
(j)	Présentation des investissements sur instruments de capitaux propres à leur juste-valeur	638
(k)	Annulation de la dépréciation des investissements sur instruments de capitaux propres, déjà prise en compte dans la juste valeur déterminée	201
(l)	Correction de la dépréciation des différents types de prêts comptabilisée dans le compte de résultat, du fait des différence de traitement entre les normes BDEAC et IFRS	-508
(m)	Annulation du produit provenant d'une ponction sur les fonds propres pour couvrir pertes de change, pour traitement non conforme aux IFRS	1 718
(n)	Alignement du solde des emprunts obligataires avec montant déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif	0
(o)	Correction amortissements sur immeuble YOKA Bernard	-474
Report à nouveau en normes IFRS		19 712

30.5 Résumé de l'impact sur le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Les différentes de traitement comptable entre les normes IFRS et les normes internes de la BDEAC ont conduit à la comptabilisation de corrections comptables qui ont impacté le résultat du premier exercice de transition. L'incidence globale de ces écritures est une augmentation de FCFA 5 512 millions du résultat de l'exercice 2022.

Le détail de ces écritures est présenté ci-après (montant en unités de FCFA) :

		Au 31 décembre 2022
Résultat en normes locales		4 146
(i)	Transfert en charges, du solde des frais à étaler présents au bilan	-476
(ii)	Annulation des amortissements sur frais à étaler de l'exercice	232
(iii)	Annulation de l'amortissement des frais d'émission d'emprunts	769
(iv)	Correction des intérêts courus non échus sur emprunts obligataires	-21
(v)	Correction de la charge d'intérêts sur emprunts obligataires, dont le solde doit correspondre au montant déterminé selon le coût amorti	-961

(vi)	Pour annulation de la provision pour indemnités de départ à la retraite déterminée selon les règles de la Banque pour l'exercice	261
(vii)	Constatation des coûts sur prestation de retraite (service costs et intérêts) de l'année 2022	0
(viii)	Constatation du coût des prestations rendus pour départ à la retraite au cours de l'exercice 2022	-10
(ix)	Annulation de la charge constituée en diminution des intérêts non encaissés sur échéances dues des clients privés	783
(x)	Constatation des produits d'intérêts réservés générés par les différentes catégories d'encours de prêts au cours de l'exercice	988
(xi)	Annulation de la charge dotée pour provision pour risques généraux	461
(xii)	Constat variation au cours de l'exercice, de la juste-valeur des titres	1 100
(xiii)	Annulation des loyers payés au cours de l'année 2022	147
(xiv)	Constatation intérêts 2022 sur obligations locatives	-36
(xv)	Amortissement annuel 2022 des droits d'utilisation des biens pris en location	-99
(xvi)	Transfert en produits, des écarts de conversion passif de l'exercice 2022	221
(xvii)	Annulation de la provision pour pertes	887
(xviii)	Alignement du solde des intérêts courus non échus sur emprunts obligataires avec tableau amortissement de ces emprunts	-32
(xix)	Correction de la dépréciation des différents types de prêts comptabilisée dans le compte de résultat, du fait des différence de traitement entre les normes BDEAC et IFRS	1 390
(xxi)	Rattrapage pour exercice 2022 dotations amortissements sur immeuble Yoka suite décomposition en composants	-92
Résultat en normes IFRS		9 657